

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue bimensuelle paraissant le 10 et le 25

ABONNEMENTS

UN AN

France 20.00
Pour les Ligeurs . . 15 00
Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII^e

TÉL. FLEURUS 02-92

Directeur. Henri GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO

1 fr.

Les Abonnements partent
du 1^{er} de chaque trimestre.

SOMMAIRE

AU MAROC

LES ORIGINES DU CONFLIT

Maréchal LYAUTEY

CONTRE LE FASCISME
Par la Réforme parlementaire

COMMENT SAUVER LE FRANC ?

Roger PICARD

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

VIENT DE PARAÎTRE :

« Sous la dictature de Clemenceau »

UN FORFAIT JUDICIAIRE

**LE PROCÈS
PAUL MEUNIER-JUDET-BOSSARD**

par

M^{me} BERNAIN DE RAVISI

Ce livre révélera au public l'effroyable machination policière tramée sur l'ordre de Clemenceau, par Ignace et Lescouvé contre Paul-Meunier.

Il contient toutes les pièces du procès, la preuve des faux, le plan de la conspiration et explique les mobiles en apportant de sensationnelles révélations sur l'affaire des carbures, le procès Margulès-Rosenberg et la condamnation de M. Malvy.

En vente partout : 15 Francs

DELPEUCH, Editeur

51, Rue de Babylone

AU MAROC

LES ORIGINES DU CONFLIT

Un rapport du Maréchal LYAUTEY

On se rappelle qu'à maintes reprises, nous avons demandé au gouvernement la vérité sur les origines du conflit marocain. Nous avons demandé en particulier la publication de la correspondance échangée : 1° entre le gouvernement français et le gouvernement espagnol; 2° entre le gouvernement français et la Résidence générale de Rabat.

Nous avons reçu en réponse, d'abord des paroles qui ressemblaient à des promesses, — puis des paroles qui ne ressemblaient à rien, — enfin, plus de paroles du tout. Au demi-engagement a succédé l'équivoque, ensuite le silence.

Ce que le gouvernement n'a pas voulu nous donner, voici qu'un journal quotidien, l'Impartial français, nous le promet. Dans son numéro du 27 mai, il publie, en effet, pour commencer, un rapport du maréchal Lyautey à notre gouvernement, en date du 20 décembre 1924, c'est-à-dire à la veille de ce qu'on appelle l'agression d'Abd-el-Krim.

De ce document, on trouvera ci-après les passages essentiels :

Quant au front Nord, il était, en 1923, antérieurement aux grands échecs espagnols, un « front passif ». Nous y avions réalisé, au moins provisoirement, une situation stabilisée. Nous n'y avions aucune agression sérieuse à redouter, ni à envisager aucune opération militaire, car nous nous étions assigné de ne nous établir en bordure de la frontière des deux zones française et espagnole, telle qu'elle ressort des traités, qu'à mesure que les Espagnols s'y établissaient de leur côté. C'est ainsi que, depuis le début du protectorat, nous avions procédé progressivement et pas à pas à une occupation conjuguée, d'une part, en partant de l'est, le long de la Moulouya et dans le Guerrouaou, d'autre part, en partant de l'ouest, le long du Loukkos.

Mais entre ces deux amorces, en face de la partie de leur zone encore non occupée par les Espagnols, nous nous étions astreints à rester sur un front provisoire tracé d'une façon générale, au nord de Taza, par l'alignement Kiffane-Médiouna, au nord de Fez par le cours de l'Ouergha, sensiblement en arrière de la limite qui nous revenait de par les traités, afin de ne pas nous mettre sur les bras la masse des tribus riffaines ou djebalabas contiguës tant que les Espagnols s'en abstiendraient de leur côté, nous réservant de l'occuper

ultérieurement, soit parallèlement à la progression espagnole, soit, si elle ne s'effectuait pas, en y portant un jour toutes nos forces disponibles lorsque nous aurions fini de régler les questions intérieures du Maroc...

Telle était la situation à la fin de 1923.

Mais depuis le début de 1924, la situation a radicalement changé du fait des événements survenus dans la zone espagnole.

Les échecs, sans précédent dans leur ampleur, subis par une armée de 150.000 hommes, l'évacuation presque totale de cette zone découvrant ainsi tout notre front nord dans les parties mêmes précédemment occupées, telles que le Guerrouaou à l'est et la ligne du Loukkos à l'ouest et, surtout le prestige acquis par Abd-el-Krim, la confiance, l'exaltation des Riffains grisés par leurs succès, se regardant désormais comme invincibles, ont suscité, presque subitement, un péril des plus menaçants. Péril d'autant plus grand qu'il n'y a pas seulement là un accroissement démesuré de forces morales, mais aussi de moyens matériels, puisque du coup tout le Riff s'est trouvé regorger d'armes, de munitions, d'un outillage moderne complet — canons et mitrailleuses, approvisionnements, téléphones, télégraphe et aussi d'argent que l'Espagne y a jeté à pleines mains.

Ce qui en est résulté pour nous, d'abord, c'est l'obligation, pour 1924, de réserver toutes nos disponibilités pour faire face au front nord et d'ajourner toute autre opération antérieurement prévue. Il n'y a plus d'autre objectif pour 1924 que de parer à ce péril grossissant en portant toutes nos disponibilités sur ce front nord, d'une part pour y être prêts à toute riposte, d'autre part pour y procéder pendant qu'il en était temps encore, à l'occupation de la ligne essentielle de zone inoccupée, la rive nord de l'Ouergha, dont il ne fallait à aucun prix laisser tomber les ressources de cette riche vallée et les tribus nombreuses, pacifiques, laborieuses et amies qui l'avoisinent, au pouvoir d'Abd-el-Krim qui commençait déjà à les pressurer et à y installer des agents de commandement, et dont l'occupation s'imposait par ailleurs pour assurer la protection de Fez et de ses abords.

Mais pour cela, il a fallu drainer tout ce qu'il y avait de disponibilités dans tout l'ensemble du Maroc, renoncer à amorcer aucune des opérations

intérieures qui s'imposaient encore et se borner à y « tenir le coup » tant bien que mal...

La menace résultant des événements de la zone espagnole n'a fait que s'aggraver au cours de l'année 1924 et s'aggrave de jour en jour. Vous possédez sur ce sujet une documentation abondante et concordante...



L'Etat riffain existe dès maintenant, sous le nom, il est vrai, de République riffaine, mais avec un chef absolu qui exerce une véritable dictature tempérée toutefois par la surveillance constante d'un entourage de fanatiques se donnant comme résolus à n'admettre aucune compromission et manifestant pour l'avenir de cet Etat des ambitions sans limites.

Abd-el-Krim est ouvertement regardé comme Sultan, et comme le seul sultan du Maroc depuis Abd-el-Aziz. « Moulay Hafid ayant vendu son pays à la France par le traité de Protectorat et Moulay Youssef n'étant qu'un fantoche entre mes mains. »

On dit la prière en son nom (ce que je souligne, car c'est la première fois dans le Rif que, depuis le Protectorat, on a cessé de dire la prière au nom de Moulay Youssef, et l'on sait de quelle importance est ce fait en pays musulman).

Comme la tradition religieuse exige encore au Maroc que le sultan soit de dynastie chérifienne, voici qu'Abd-el-Krim s'est forgé une ascendance idrissite et déclare d'ailleurs qu'il ira prochainement recevoir sa consécration à la mosquée sacrée de Moulay-Idriss, à Fez.

Il a constitué une façade de Gouvernement : vizirs, secrétaires, commandement articulé dans les régions à mesure qu'il en prend possession : un de ses frères commande à Chéchaouen : tout cela affecte de travailler à la moderne, à l'europpéenne.

Depuis ses derniers succès, il n'y a pour ainsi dire plus de limites à ses ambitions, ou du moins à celles qu'étale son entourage. Lorsqu'on lui demande : « Nous voyons bien vos frontières nord et ouest à la mer, mais quelles seront-elles au sud ? » il répond : « La guerre en décidera » et son entourage ajoute : « D'Ajdjr à Agadir ».



Ni lui, ni personne de son entourage ne cache plus aujourd'hui leur résolution d'attaquer les Français dès qu'ils en auront fini avec les Espagnols, ce qu'il regarde ne pas devoir beaucoup tarder, et je dois avouer que devant le programme de repli invraisemblable du général Primo de Rivera, en considérant l'énorme étendue du nouveau front qu'il compte tenir, infiniment plus long et plus difficile à garder que le front primitif et accolé à la mer, en apprenant tout ce qui surgit depuis quelques jours chez les Andjeras, sur la communication Tétouan-Ceuta, aux abords immédiats de Ceuta, à proximité de Tanger, je me demande vraiment comment, à moins d'événements imprévus ou extérieurs, les Espagnols pourront tenir; je me demande s'ils ne seront pas totalement expul-

sés ou contraints au maintien d'effectifs aussi considérables qu'auparavant, en état d'alerte continu. Pour aujourd'hui, du moins, car il ne faut jamais préjuger de demain, je les vois dans la plus mauvaise posture.

Il ne faut donc pas se payer d'illusions ni croire, comme je le vois dans certaines feuilles et certaines correspondances, notamment venant d'Algérie (et il y a là des motifs locaux sur lesquels je ne veux pas m'étendre ici pour ne pas allonger démesurément cet exposé) qu'Abd-el-Krim et les Riffains ne demandent qu'à s'entendre avec nous. Pour le moment, non ! Ils sont grisés, mégalomanes au dernier degré et impressionnés de xénophobie.

Ils préparent ouvertement leur changement de front contre nous. Ils ont établi en face de nos postes, au nord de Taza et de Fez tout un dispositif de postes symétriques, pourvus de chefs choisis, armés de mitrailleuses, reliés à Ajdir (siège d'Abd-el-Krim), et entre eux par le téléphone. Ils ont construit un pont sur le Haut-Ouergha et travaillent hâtivement à des aménagements de pistes et de lignes télégraphiques.

Ils annoncent leur intention de s'attaquer à Larache et à El Ksar, afin d'avoir des bases solides pour attaquer *notre front du Gharb et d'Ouezzan, jugé par eux comme notre point sensible et où se porteront leurs efforts au printemps prochain, dès que les pluies auront cessé*. Ceci est une déclaration textuelle recueillie dans l'entourage même d'Abd-el-Krim par un de nos émissaires non dépistés.



Ils marquent d'ailleurs une confiance illimitée basée sur la conviction de *notre faiblesse*. Ceci est un point essentiel, sur lequel je reviendrai lorsque j'en arriverai aux mesures à prendre. Vous connaissez le sentiment qu'exprime Abd-el-Krim à ce sujet. Je vous l'ai dit à Paris : j'en ai eu de nombreuses confirmations depuis mon retour. S'il reconnaît que nous sommes autrement bien organisés et mieux commandés que les Espagnols, il table sur la faiblesse de nos effectifs (ce qui n'est que trop exact comparativement à ceux des Espagnols) mais surtout sur notre défaut absolu de troupes de nationalité française, car pour le reste ce sont ou des unités de la Légion étrangère dont il escompte la désertion, ou des tirailleurs, marocains, algériens, sénégalais, mais tous musulmans qu'il se fait fort de travailler et de déterminer à faire volte-face.

Dans le même ordre, il fait grand état de ses intelligences avec les chefs dissidents de notre zone et aussi avec de nombreux chefs des régions soumises, et avec les jeunes intellectuels, notamment de Fez et de Rabat. En somme, il prétend pouvoir réserver son effort militaire et y préluder par un travail souterrain déterminant un état insurrectionnel général dont il n'aura plus qu'à profiter le moment venu.

Enfin, il ajoute, et c'est ce qui a le plus frappé beaucoup de ceux qui l'ont entendu, que ce qui a fait jusqu'ici notre avantage en zone française, c'est que nous y avions apporté l'ordre, la sécu-

rité, la prospérité économique et tout un outillage moderne, alors que lui-même se chargeait d'y apporter tous les mêmes avantages, qu'il serait aussi et plus moderne que nous, comme en témoigne tout l'appareil qui l'entoure, avec cet avantage incomparable qu'il était musulman et que c'est d'un chef de leur foi et de leur race, et non plus d'infidèles, que ses congénères tireraient le même bénéfice.

Il est en effet certain, au témoignage de tous, que dans la zone où il commande, il fait régner actuellement, sous un régime de fer il est vrai, un ordre et une sécurité inconnus jusqu'à lui sous l'autorité musulmane et singulièrement caractérisés lors de l'occupation de Chechaouen où aucun pillage, aucune destruction n'ont été tolérés, contrairement à tout précédent.

* *

A tous ces facteurs de puissance et de prestige, qui sont d'ordre local, s'en ajoutent d'autres d'ordre général et extérieur. Ceux-ci, à mon avis, l'emportent sur les premiers, comme aggravation de la menace que représente Abd-el-Krim. C'est d'abord tout le nationalisme musulman qui apparaît derrière lui et le pousse. Malgré les dénégations faites à cet égard par Mustapha Kémal, je regarde comme incontestable, d'après tous les témoignages qui m'ont été rapportés d'Adjdir, qu'il se rattache à Angora. Du moins, il s'en réclame, et cela suffit déjà. Il est avéré que son nom est répandu sur tout le littoral de l'Afrique du Nord, Egypte comprise, au Levant, aux Indes même, m'assure-t-on, et que son prestige grossit de jour en jour. J'ai eu entre les mains des lithographies en couleur éditées en Egypte ou en Asie-Mineure où il figure pourfendant des armées de chrétiens et où il est représenté comme le libérateur de l'Islam. Je tiens de M. Saint que des cartes postales à son effigie sont répandues par toute la Tunisie.

Enfin, il a des attaches étrangères. Il en a certainement d'allemandes. Il a eu la visite de Langenheim qui doit y revenir. Il y eut une communication allemande interceptée disant que l'Allemagne comptait sur le Rif pour en faire une base d'action contre la France au Maroc. Jusqu'ici, plusieurs Anglais lui ont témoigné leur sympathie, Gardner et Gordon Cuning, et notre ami Harris lui-même, correspondant du *Times* à Tanger, qui m'a paru être avec lui en termes fort amicaux et qui se tient en relations constantes avec Ajdir par l'intermédiaire de Riffains à sa solde. Des bateaux anglais ont stationné sur sa côte et l'ont ravitaillé : il fait grand état des sympathies de l'Angleterre qui, dit-il, le garantira toujours contre toute intervention de notre part parce qu'elle ne tolérera jamais que nous approchions de la côte méditerranéenne.

En outre, beaucoup de gens en quête d'affaires rôdent autour des richesses minières du Rif dont on escompte la grosse valeur jusqu'ici fort indéterminée et dont il fait lui-même grand état pour s'attirer des concours. Je dois dire que certains de nos nationaux, soit par l'appât du lucre, soit par fantaisie, ne lui ont pas ménagé leur sympathie ni même leur concours, méconnaissant évidemment la

gravité de la menace qu'il présente pour notre établissement en Afrique du Nord. J'en connais en Orame, et même à Oudjda : pour ces derniers, qui dépendent de moi, j'ai pris des mesures qui, j'y compte, les calmeront.

En somme, il y a là une menace des plus sérieuses et grandissante pour notre établissement dans l'Afrique du Nord et spécialement au Maroc, et il faudrait être d'un aveuglement et d'une imprévoyance impardonnable pour en méconnaître la gravité et pour ne pas prendre ou prévoir sans délai les mesures qu'elle commande.

* *

Et pourtant, après avoir fait cet exposé, dans lequel je me suis appliqué, en m'abstenant de commentaires, à n'énoncer que des faits et des témoignages de créance sûre et qui fait ressortir et tout ce qu'il y a de sérieux et de menaçant dans cette question Abd-el-Krim, et tout ce qu'elle nous impose de faire sans délai pour nous en garer, je suis moins pessimiste qu'à mon départ de Paris.

Je me souviens y avoir déclaré à des membres du gouvernement que si je voyais le danger, je discernais mal la formule à dégager pour nous en préserver.

On voudra bien se souvenir qu'un jour où l'on envisageait devant moi en très haut lieu, l'éventualité où nous pourrions être amenés à occuper, en totalité ou en partie, la zone espagnole, je répondais : « Alors, c'est pour le moins 50.000 hommes et des centaines de millions de plus à prévoir au Maroc et, comme il n'y a pas à y songer, la question est tranchée d'avance; mais il n'en reste pas moins que l'établissement sur notre flanc de cet état musulman autonome, à la moderne, assuré d'appuis extérieurs, à base méditerranéenne, d'où peut déferler une de ces vagues de fond de nationalisme musulman qui emportent tout, représente un très grave péril auquel je ne vois pas clairement encore comment on peut parer. »

Or, d'abord, il ne s'agit pas d'entrer en zone espagnole; la question ne se pose pas, jusqu'à nouvel ordre du moins. Mais, surtout, l'examen attentif de la situation auquel je me suis livré sans répit depuis mon retour, sur place, au contact des réalités, m'a amené à une série de constatations, tant à l'intérieur de la zone française que du côté d'Abd-el-Krim qui sont à notre profit.

* *

a) *Facteurs favorables à l'intérieur du Maroc français.* — La répercussion des événements de la zone espagnole y est moins profonde et l'emprise d'Abd-el-Krim moins grande que je ne le craignais.

Certes, l'unanimité des Marocains, qui abhorrent les Espagnols, à commencer par le Sultan, est enchantée de ce qui leur arrive et sait le plus grand gré à Abd-el-Krim du désastre qu'il leur administre.

Mais la plupart ne voient pas au delà.

Dans la masse, une fois la nouvelle quotidienne de l'échec espagnol reçue avec un sourire épanoui,

chacun retourne à ses affaires, à sa culture, à son commerce, qui sont le premier souci de cette population laborieuse, âpre au gain et positive. Ce qui pourra surprendre et même scandaliser, elle ne fait pas de politique, et ne s'en soucie pas.

Il est évident que, dans le cœur de tout musulman comme de tout homme d'ailleurs, il y a un xénophobe; mais je crois vraiment, sans me laisser abuser par des illusions, qu'ils ne tiennent pas à nous voir partir.

.

La masse n'a jamais connu un régime qui lui donnât plus d'ordre, de sécurité et de prospérité. Elle use, dans la plus large mesure et en en appréciant le bénéfice, de tout l'outillage économique que nous lui avons apporté, routes, chemins de fer, télégraphe, téléphone, banques, etc. Elle n'aime pas la guerre, elle redoute toute inconnue qui risquerait de la replonger dans le désordre de l'arbitraire.

Si nous passons aux classes supérieures, il faut distinguer entre le vieux Marocain, le Maghzen, les notables urbains et ruraux, d'une part, et la jeunesse, notamment la jeunesse intellectuelle, d'autre part.

Pour les premiers, si Abd-el-Krim vainqueur des Espagnols leur est sympathique, ils ne se soucient vraiment nullement, je crois, d'être sous sa loi. Il reste pour eux un aventurier et serait un usurpateur. Son modernisme n'est nullement du goût de leur traditionalisme. Leur religion est respectée, ils ont conservé toutes leurs coutumes, leurs emplois, leurs situations, se louent des égards qu'on leur rend, et toute l'agitation et l'inconnue que leur apporterait un régime d'Abd-el-Krim du style d'Angora ne leur souriraient nullement. Ils sont *conservateurs*, si j'ose employer ce terme suranné et péjoratif.

Pour les seconds, surtout parmi la jeunesse intellectuelle, qui a pratiqué nos collèges et acquis déjà une culture très moderne, je m'attendais à y trouver une sérieuse orientation vers Abd-el-Krim, qui, me semblait-il, leur aurait apparu comme devant concilier leurs aspirations modernistes et progressistes avec le souci de l'indépendance de leur race. Or, je les connais beaucoup; j'ai causé avec nombre d'eux qui me témoignent vraiment leur confiance; j'ai surtout causé avec ceux des nôtres, directeurs de l'enseignement supérieur, professeurs, officiers qui sont en contact constant avec eux. Et, sauf une petite minorité d'agités, d'inquiets et d'ambitieux déçus, j'ai très sincèrement le sentiment qu'ils ne regardent pas du côté d'Abd-el-Krim et que, si celui-ci les a fait « travailler », cela a été jusqu'ici sans succès appréciable. Ils ne désirent pas changer, ils trouvent dans le cadre que nous leur avons donné les possibilités désirables pour leurs débouchés, leurs intérêts et leur avenir.

.

Ce que souhaitent les plus cultivés d'entre eux, ce n'est pas d'aller à Ajdir, mais à Paris — aux sciences politiques, à l'Agro et aux écoles professionnelles ou des beaux-arts — comme me le di-

sait l'un d'entre eux, en toute franchise et confiance « le modernisme d'Abd-el-Krim, c'est de la blague. Nous l'avons connu, le sultan moderniste, avec Abd-el-Aziz, son entourage d'aventuriers anglais, allemands, italiens; important toutes vos inventions sans discernement et nous savons ce qu'il nous en a coûté, puisqu'il a ruiné le Maroc ! » Ils redouteraient vraiment beaucoup un pouvoir, un chef d'Etat, exclusivement musulman, sans contrôle de notre part, parce qu'ils sont convaincus qu'ils ne pouvaient être qu'arbitraires, opprésifs, donnant libre jeu aux Cofs (coterie) qui ont été la plaie de ce pays.

Ce qui témoigne de ce qui précède, c'est d'une part le calme avec lequel se poursuivent dans la jeunesse le souci de ses études et de son avenir, dans la masse le labeur quotidien; d'autre part, l'état d'esprit des tribus contiguës à Abd-el-Krim, récemment occupées au nord de l'Ouergha, que je viens de parcourir, et qui sont aussi calmes, aussi visiblement satisfaites d'être rentrées sous un régime normal que s'il ne se passait rien dans leur voisinage.

Il n'est que juste, d'ailleurs, d'ajouter que cette situation est due en grande partie à notre merveilleuses équipes d'officiers de renseignements et des affaires indigènes. On ne rendra jamais assez justice à leur travail politique, à la sympathie rayonnante qu'ils dégagent autour d'eux et qui contrastent d'une façon si frappante avec l'exécration vouée par les indigènes aux officiers espagnols qui n'ont jamais su les comprendre ni s'adapter à eux.

En somme, sauf des exceptions qu'il faut surveiller avec soin, il n'y a dans notre zone qu'un élément indigène dont il y ait lieu de se méfier : ce sont les Tunisiens et quelques Algériens venus très nombreux, trop nombreux, depuis le début de notre occupation, dans nombre d'emplois du Protectorat à cause de leur connaissance de la langue française et de leur culture plus avancée. Beaux parleurs, politiciens, se tenant très au courant des choses de l'Orient, grands lecteurs de journaux panislamiques, que nous interdisons mais qu'ils reçoivent quand même; il y a là un mauvais élément, mais on le connaît, on le surveille et on prendrait au besoin les mesures nécessaires.

.

Mais il importe que ce qui précède ne fasse pas passer d'un pessimisme dont je me garde à un optimisme dont il faut se garder plus encore. Ces facteurs favorables ne valent que dans la mesure du maintien de notre force et de la sécurité qu'elle inspire. Que demain il survienne sur notre front nord un échec sérieux, une rupture ou même la défection de tribus que nous n'aurions pas été en état de soutenir, la situation pourrait changer rapidement. Or, ici (on l'a bien vu en 1912 au moment des événements de Fez, puis quatre mois plus tard lors de l'irruption de El Hiba) les volte-face de l'opinion indigène, les poussées de fanatisme et de xénophobie se produisent avec une soudaineté qui déconcerte toutes les prévisions. C'est pourquoi tout ce qui vient d'être dit des facteurs actuellement favorables ne vaut que sous la condition des mesures que je vais indiquer et qu'il faut prendre

et en temps utile, pour maintenir intangible la certitude de notre force.

b). — Du côté d'Abd-el-Krim, il y a, comme je l'indiquais sommairement dans ma note du 11 décembre n° 360, « des fissures, des divisions et des points faibles sur lesquels une action politique soutenue et avisée peut intervenir efficacement ».

Son autorité n'est pas aussi unanimement acceptée qu'elle peut le paraître. Elle repose surtout sur les succès constants et sans précédents qu'il a eus et continué à avoir sur les Espagnols.

Il s'appuie avant tout sur sa tribu d'origine, les Beni Ouriaghel; ils constituent sa garde, son bataillon sacré, mais aussi, si j'ose dire, son comité de surveillance. Comme tous les Riffains, ils sont avant tout hommes de guerre, vivent de la guerre. Il est aujourd'hui notoire qu'il y a chez eux un groupe de personnages influents qui surveillent Abd-el-Krim, plus intransigeants que lui, aux aguets de toute tractation et de toute transaction modérée auxquelles il puisse se laisser entraîner : il y a donc là des jalousies, des méfiances dont il peut être fait état.

Son autorité se maintient par un régime de fer. Il a imposé le service militaire obligatoire, avec des exercices rigoureux et constants. Si certains (comme en ont témoigné des prisonniers ramenés de Fez à la suite de notre engagement victorieux du 25 juillet) témoignent à son égard d'un véritable fanatisme, d'une confiance illimitée et d'une admiration aveugle pour la discipline qu'il impose, plusieurs au contraire (comme en ont témoigné d'autres de ces prisonniers) la supportent impatiemment, et, de ce fait, cette stricte discipline, ce régime à la prussienne si contraire aux habitudes invétérées des Riffains, ne semblent pas pouvoir se maintenir indéfiniment ou, du moins, pas au-delà d'une période de guerre intense et victorieuse; elles ne résisteraient probablement ni à des échecs ni à un stationnement prolongé.

* *

D'autre part, il n'y a plus à tenir compte maintenant des seuls Riffains. Les succès d'Abd-el-Krim, sa marche vers l'Ouest, l'occupation de Chechaouen, l'ont maintenant porté chez les Djebalals, et ceux-ci ne sont plus les Riffains et ne les aiment pas. C'est certainement chez eux qu'on trouverait, le moment venu, le plus d'éléments disposés à se séparer de lui et à secouer son joug.

On signale chez les Djebalals des indices de mécontentement, motivés par la présence de garnisons régulières d'Abd-el-Krim et des chefs imposés par lui, par les impôts et les prestations, par la sévérité des pertes au feu, par le malaise général résultant de la mauvaise situation économique du Riff, et c'est précisément ce dernier point qui peut l'inciter le plus à les jeter sur notre zone.

On me signalait hier même que son « ministre de la Guerre », Si-Si-Ahmed-Boudra, était en mission sur le Haut-Ouergha pour y calmer les populations exaspérées par les exigences des Riffains.

Mais le filon qui, pour l'instant, paraît le plus efficace et le plus immédiat à exploiter, c'est celui des Beni-Zeroual. Il y a là, sur la rive nord du

moyen Ouergha, une confédération de 15.000 habitants, entièrement situés dans notre zone, reconnaissant l'autorité du sultan et qui nous était en grande majorité acquise dès avant notre progression au nord de l'Ouergha.

Elle suit, pour la plus grande partie, les directions du Chérif Derkaoui (confrérie des Derkaoua), Si-Abderrahman, qui n'a cessé de marcher avec nous depuis dix ans, dans les circonstances mêmes les plus critiques. Il n'a rien d'un homme de guerre, a besoin d'être appuyé et réconforté, mais exerce une incontestable autorité politique et religieuse sur les quatre cinquièmes des Beni-Zeroual. Le Gouvernement de la République vient de lui donner très opportunément la croix de commandeur de la Légion d'honneur; je l'ai vu à chacune de mes tournées sur le front nord et à Fez même à mon dernier passage. Il travaille très habilement et est irréductiblement hostile à Abd-el-Krim, se regardant d'ailleurs comme un beaucoup plus gros personnage que lui.

Nous n'occupons jusqu'ici, depuis notre avance au nord de l'Ouergha, que la cinquième partie de cette Confédération. Mais elle aspire impatiemment à ce que nous la protégeions plus efficacement contre toute emprise d'Abd-el-Krim. Je le leur ai promis et c'est à quoi je procéderai d'abord, dès que j'aurai les forces nécessaires, car nous sommes là bien chez nous. Mais l'intérêt majeur de cette occupation, c'est que les Beni-Zeroual s'enfoncent en coin au sud de la zone occupée par Abd-el-Krim, qu'il y a en avant d'eux d'autres tribus, les Beni-Ahmed et les Beni-Khaled, sur lesquels influent les Beni-Zeroual et qui, jusqu'ici, paraissent peu disposés en faveur d'Abd-el-Krim.

On voit donc qu'il est possible qu'il y ait là une action politique à mener, s'appuyant sur notre force et venant s'insérer entre Chechaouen et le Riff oriental, c'est-à-dire entre les deux champs d'action d'Abd-el-Krim.

Je ne veux pas développer davantage. Les actions politiques de cette sorte ne peuvent pas s'énoncer d'avance comme dans un roman; j'ai voulu simplement indiquer par un cas concret le mode d'action, de dissociation que je conçois vis-à-vis d'Abd-el-Krim et que nos agents, français et indigènes, ont déjà commencé à amorcer largement.

Mais c'est affaire d'occasions à saisir au jour le jour, qui peuvent réussir, mais peuvent aussi parfaitement ne pas réussir.

* *

Pour en terminer, il y a enfin un élément dont il faut tenir grand compte, c'est la pauvreté agricole du Riff et des Djebalals. Ils peuvent difficilement vivre sur eux-mêmes, sur leurs ressources propres, cette année surtout. C'est ce qui les poussera, selon toutes probabilités, à en sortir, facteur défavorable pour nous s'ils peuvent entrer impunément dans notre zone, la piller et s'y ravitailler, des plus favorables, au contraire, s'ils y trouvent dès l'abord une résistance qui les arrête net, et c'est pourquoi il faudra les forces indispensables que je vais indiquer, afin d'être maîtres d'établir vis-à-vis

d'Abd-el-Krim un blocus par terre empêchant de s'y ravitailler, lequel d'ailleurs n'aura toute son efficacité que s'il se conjugue avec un blocus maritime qui a été l'objet de la suggestion que je vous ai faite au dernier paragraphe de mon télégramme 370 du 16 décembre, envisageant une surveillance serrée de la côte riffaine après entente avec l'Angleterre et l'Espagne; c'est à vous seul d'ailleurs à juger de l'opportunité de cette suggestion.

Pour conclure cette mise au point, je me résume en disant que, d'une part, nous trouvons dans notre propre zone un appui et un loyalisme indigènes plus solides que je n'avais osé y compter, et, d'autre part, nous discernons chez Abd-el-Krim des points faibles qu'il faut exploiter.

Et alors, en exploitant ces points faibles, et réalisant un blocus entravant effectivement son ravitaillement, peut-on concevoir, comme je vous le télégraphiais le 1^{er} décembre sous n° 370, de l'amener à passer de son attitude « actuelle d'intransigeance à une attitude plus modeste, et, éventuellement, à des ouvertures conciliables avec la souveraineté intégrale du Sultan ».

Examinons : ce qu'il y a à ne pas faire ; ce qu'il y a à faire.

a) *Ce qu'il y a à ne pas faire.* — Ne pas mettre les pieds dans le Riff : c'est un guépier. On ne s'y est jamais engagé sans le payer cher : il n'y a qu'à y perdre et rien à y gagner. D'ailleurs, ce n'est pas chez nous, et nous avons un réel intérêt, je crois, à ne pas soulever de questions d'ordre international ; mais là, le Gouvernement est meilleur juge que moi.

Pour la même raison de principe, ne pénétrer sur aucun point de la zone espagnole (sauf peut-être éventuellement pour des nécessités de droit de suite que personne ne contesterait, mais la question ne se pose pas aujourd'hui).

S'abstenir de toute provocation à l'égard d'Abd-el-Krim, de tout ce qui lui donnerait lieu de prévoir de notre part une offensive de grand style contre lui, parce qu'il n'entre pas dans notre intention de la faire, mais surtout parce qu'elle aurait comme premier résultat de resserrer autour de lui tous les forces de résistance, de réaliser l'union contre nous (alors que tout notre intérêt est de diviser), et enfin de nous donner l'apparence d'une coopération avec les Espagnols que tous, au Maroc, exècrent.

b) *Ce qu'il y a à faire.* — Avant tout, une action politique aussi intense que possible. Je viens d'en donner les traits essentiels ; il est inutile et d'ailleurs impossible de la préciser davantage.

Ensuite, une action effective appuyant cette action politique par l'occupation progressive de tous les points et lignes utiles dans les limites de la zone qui nous est reconnue par les traités. Ces occupations, que je ne puis préciser davantage, car ce seront les occasions journalières qui les détermineront, auront pour résultat effectif :

De priver les Riffains des ressources et des contingents des zones occupées ;

De maintenir dans l'obéissance du Sultan et du Maghzen des populations qui ne demandent qu'à y rester ;

De rendre à Abd-el-Krim le sentiment de la supériorité de notre force qu'il n'a absolument pas pour le moment ;

De prendre vis-à-vis de lui l'initiative du mouvement, alors que jusqu'ici c'est plutôt lui qui l'a ;

Et enfin de réaliser le blocus qui l'empêche de se ravitailler.

Ceci posé, Abd-el-Krim voudra, selon toute vraisemblance, rompre ce blocus, nous attaquer comme il l'annonce et s'y prépare, mais c'est là qu'il faudra qu'il se heurte à la résistance la plus solide, sinon, si cela casse quelque part, tout craquera.

c) *Et maintenant, examinons les moyens.* — En l'état actuel, je ne les possède pas et je serai hors d'état de faire face à une attaque sérieuse d'Abd-el-Krim.

Mais ici, il faut envisager deux périodes.

Je ne crois vraiment pas qu'il se risque à une action sérieuse et d'ensemble contre nous avant avril ; d'abord, parce qu'il est encore occupé avec les Espagnols, et puis parce que, jusque-là, la mauvaise saison rend les mouvements trop difficiles.

Il peut néanmoins tenter quelque chose, surtout s'il continue à nous croire faibles, comme il l'estime très nettement jusqu'ici.

Il faut donc nous mettre en mesure : d'abord, de « tenir le coup » jusqu'en avril, d'être en mesure de riposter à toute agression sérieuse et de prendre la maîtrise des événements...

Je crois vraiment qu'en face des graves éventualités qu'ouvrent la situation de la zone espagnole et la question d'Abd-el-Krim, je n'ai demandé ici qu'un *minimum* de moyens supplétifs, et qui apparaîtrait bien comme un minimum si on compare ce dont nous disposerons au total avec les énormes effectifs de troupes en majorité métropolitaines avec lesquelles l'Espagne vient de se faire battre dans sa zone, enhardissant ainsi à tel point Abd-el-Krim et ses contingents, auxquels nous n'arriverons à opposer que des forces si notablement inférieures. Néanmoins, je suis si sûr de la valeur et de ces troupes et de leur encadrement, et de la supériorité de notre organisation, que je crois pouvoir, avec ces moyens, oser répondre de nous maintenir, et de dominer la situation.

Si je me suis imposé de ne demander que ce minimum, c'est parce que je suis profondément pénétré des difficultés qu'il y aurait pour la France à en donner davantage.

Mais je me permets de dire que ce *minimum*, il faut le donner intégralement, sinon il en faudrait, et un jour prochain, bien davantage, et il faut, non moins, le donner aux dates que je viens d'indiquer,

c'est-à-dire à temps, ce qui sera encore la meilleure économie.

Ce rapport est écrit à la date du 20 décembre 1924.

Ses conclusions et ses propositions répondent à la situation, telle qu'elle se présente, à mon avis du moins, à cette date du 20 décembre.

Elles peuvent ne plus répondre du tout à ce que comportera la situation demain, après-demain.

Nous ne raisonnons pas sur des matières inertes. Nous sommes en face de réalités vivantes qui évoluent chaque jour. D'une part, des populations grisées à l'extrême par des succès dépassant toutes prévisions, animés aujourd'hui d'ambitions illimitées, sous le commandement d'un chef d'une personnalité et d'une valeur bien affirmées. D'autre part, une armée européenne battue sans s'être jamais reprise un jour, jusqu'ici commandée à tous les échelons au rebours du sens commun, dépourvue de toute organisation, réellement en déliquescence.

Demain, les Riffains d'Abd-el-Krim peuvent remporter un triomphe final ou bénéficier d'appuis qui les rendent encore plus menaçants pour le Maroc français et qui nous imposent de nouveaux moyens supplétifs. Ils peuvent également subir un retour de fortune.

Les Espagnols, chez qui le soldat est brave et endurant, peuvent, sous un autre commandement, connaître de meilleurs jours.

Bref, nous sommes là en face de choses vivantes qui peuvent journellement se modifier.

Je crois que ce que je propose plus haut répond au minimum de ce que la situation impose aujourd'hui.

Il est très possible qu'il faille des moyens plus importants devant une situation qui s'aggraverait.

Qu'on soit simplement assuré que je ne perdrai pas un jour de vue les difficultés qu'il y a pour la France en ce moment à donner des troupes et de l'argent, et que je ferai toujours tout pour limiter les demandes au minimum absolument indispensable.

Mais, ce minimum une fois posé, je demande qu'on le regarde bien comme un minimum. En face de la situation, telle que je la vois, je prends toutes les responsabilités, mais sous la condition, bien entendu, d'avoir les moyens d'y faire face.

J'imagine qu'à nos ligues ce document aura paru digne d'intérêt.

J'imagine qu'il leur aura, tout d'abord, inspiré le désir d'en connaître d'autres. Jusqu'ici, la Ligue seule s'était montrée curieuse; aucun député, même de gauche, n'avait soutenu notre intervention; aucun n'avait interrogé le Gouvernement à la tribune; aucun ne l'avait pressé dans l'ombre discrète de la Commission des affaires extérieures, des colonies et des protectorats. Demain, pensons-

nous, il s'en trouvera quelques-uns qui, mis en goût par la publication de l'impartial, voudront savoir ce qui a précédé et ce qui a suivi. Nous en exprimons, à tout le moins, le souhait.

J'imagine, en second lieu, que nos ligues auront noté, dans ce rapport, quelques mots ou membres de phrases suggestifs. M. le maréchal Lyautey a très clairement analysé les dispositions et les forces d'Abd-el-Krim, il a très clairement aperçu et dénoncé les dangers d'une expédition dans le Riff, ce qu'il dit, notamment, des choses à ne point faire est encore aujourd'hui à retenir et à méditer. Mais peut-être, au chapitre des choses à faire, remarquera-t-on quelques imprudences :

Le maréchal Lyautey y envisage un procédé de « dissociation » de certaines tribus « entre les deux champs d'action d'Abd-el-Krim » : le moins que nous voulions dire, c'est que le procédé n'était point de tout repos.

Plus loin, il indique nettement qu'il nous faudrait « être maîtres d'établir vis-à-vis d'Abd-el-Krim un blocus par terre empêchant de se ravitailler ». Ainsi gêné dans son ravitaillement, pense le maréchal, Abd-el-Krim sera amené « à passer de son attitude actuelle d'intransigeance à une attitude plus modeste et peut-être à négocier ». Mais on doit songer à une autre hypothèse. Et celle-là aussi le maréchal la prévoit : « Abd-el-Krim voudra, selon toute vraisemblance, rompre ce blocus, nous attaquer comme il l'annonce et s'y prépare; mais c'est là qu'il faudra qu'il se heurte à la résistance la plus solide... » « Il faut donc nous mettre en mesure, d'abord de tenir le coup jusqu'en avril, d'être en mesure de riposter à toute agression sérieuse et de prendre la maîtrise des événements. »

« Etablir un blocus » que l'autre, « selon toute vraisemblance, voudra rompre » en nous attaquant : ce n'est pas, si l'on veut, de la provocation; c'est au moins de la légèreté.

Dans l'ignorance des documents, nous avions deviné cette légèreté-là; les rapports qui précèdent et ceux qui suivent nous en apprendront sans doute encore plus.

Nous le demandons. C'est notre devoir.

H. G.

EN VENTE :

LE

CONGRÈS NATIONAL

DE 1925

Un fort volume : 7 fr. 50

Tout ligueur doit l'avoir;

Tout militant de la Ligue doit s'en inspirer.

COMMENT SAUVER LE FRANC ?

Par M. Roger PICARD, Membre du Comité Central

Les problèmes financiers préoccupent aujourd'hui toute la nation, parce qu'ils ont cessé d'être de simples affaires de gouvernement pour devenir de grandes questions nationales. C'est pour cela que les Sections de la Ligue, depuis quelque temps, les examinent de plus en plus souvent. Mais c'est aussi parce que les ligueurs comprennent que les finances publiques mettent en jeu, à tout moment, la notion de justice (1).

Répartir entre tous les citoyens les charges financières du pays implique une certaine justice fiscale. Empêcher les excès de pouvoir des dirigeants des forces économiques et financières ne peut se faire qu'au nom d'une conception de la justice sociale. Agir de manière à conserver à la monnaie un pouvoir d'achat relativement stable constitue une obligation de justice, parce que cela seul peut empêcher les énormes spoliations d'individus ou de classes sociales qui s'accomplissent à la faveur des troubles monétaires.

Telles sont les considérations qui nous ont amené à publier, dans les *Cahiers*, l'article qu'on va lire et qui, malgré son apparence purement financière, est inspiré par le souci de renforcer la justice dans la vie économique et politique de notre pays.

**

Pour qui voudrait s'en tenir aux seules réalités économiques, la situation financière de la France constituerait un véritable paradoxe. Tous les indices de prospérité nous sont favorables : notre production, agricole ou industrielle, atteint ou dépasse même les chiffres d'avant la guerre, nos échanges extérieurs laissent (malgré les apparences contraires depuis cinq mois) un large excédent, les transactions intérieures ne cessent de progresser, comme en font foi le mouvement des transports et le produit de la taxe sur le chiffre d'affaires ; ajoutons à cela que le budget a trouvé son équilibre et que les emprunts publics ont cessé d'être appelés à combler les déficits.

Or, malgré ces conditions éminemment favorables à la stabilité monétaire, le franc, après une période d'équilibre de plusieurs mois (juin-décembre 1924), n'a cessé de perdre de sa valeur.

L'explication de ce paradoxe est simple. Le cours de la monnaie obéit à des lois analogues à

(1) Les questions financières dépassent, à vrai dire, le programme de la Ligue. Néanmoins, à titre de pure information, à l'heure où de nombreux ligueurs se préoccupent, à juste titre, de la crise des changes et de la stabilisation du franc, nous avons demandé à plusieurs collègues, particulièrement compétents en matière de finances publiques, de faire connaître leur opinion dans les *Cahiers*. Nous publions aujourd'hui l'article de M. Roger PICARD (N. D. L. R.)

celles qui régissent le cours des marchandises. Or, le prix dont nous payons les objets usuels est déterminé, d'une part, par des éléments objectifs (coût de production, rareté de la marchandise, etc.), et, d'autre part, par les exigences de leurs vendeurs, en matière de bénéfice. Si les consommateurs se rebellent ou si diverses mesures d'autorité appropriées sont prises, toute la fraction du prix qui correspond à cette seconde catégorie d'éléments pourra se voir éliminée ou sensiblement réduite.

Pour la monnaie, il en est de même. Sa valeur dépend de causes objectives, dont la principale, en période de cours forcé, c'est-à-dire de monnaie de papier non convertible, est la proportion des quantités de papier émis, par rapport aux quantités de biens à échanger ou aux possibilités immédiates ou rapprochées de la production. Mais cette valeur dépend aussi de causes psychologiques : que le public ait plus ou moins confiance dans la monnaie, et son empressement à la recevoir ou à s'en dessaisir se modifiera, entraînant des modifications analogues dans le cours de cette monnaie.

Or, cette confiance, elle ne se détermine pas toujours sur preuves, mais bien souvent sur présomptions, sur hypothèses; elle est sensible aux moindres bruits, aux suggestions intéressées, aux campagnes d'opinion. La force persuasive des arguments dirigés pour ou contre la confiance n'agit pas de la même manière sur la nation considérée et à l'étranger. Quand une campagne contre le franc se poursuit, les Français s'y montrent, en général, moins sensibles que les étrangers et ne fuient pas devant le franc, ni aussi vite, ni aussi loin qu'eux. En d'autres termes, le pouvoir d'achat du franc reste plus fort à l'intérieur du pays qu'il ne le devient à l'étranger. Aujourd'hui, en France, on paie 5 francs l'objet qui s'y vendait un franc en 1914, mais, pour acheter un franc suisse, qui ne valait qu'un franc français avant la guerre, il faut aujourd'hui 6 francs.

**

Si l'élément de la confiance ne jouait pas et si le franc redevenait échangeable contre de l'or, le franc aurait sensiblement le même pouvoir d'achat à l'étranger qu'à l'intérieur ; sa dépréciation ne tiendrait qu'à des causes objectives (1) et les causes psychologiques ou spéculatives n'exerceraient plus qu'une influence négligeable.

Si donc le franc perd de son pouvoir, c'est qu'on travaille à le déconsidérer. Depuis deux ans, c'est-

(1) Cette dépréciation serait alors d'environ 50 à 60 %. Aujourd'hui, le franc suisse ou le dollar n'ont plus même pouvoir d'achat qu'en 1924. Ce qui, alors, valait 100, aux Etats-Unis ou en Suisse, y vaut aujourd'hui 150 à 160.

dire depuis les élections de 1924, un fait important — que la passion politique peut nier, mais que les historiens enregistreront — s'est produit : une certaine majorité politique s'est formée dans le pays et s'est, à plusieurs reprises affirmée, en envoyant au Parlement des représentants de sa nuance ; mais cette majorité politique ne dispose pas de la majorité économique.

Peut-être l'ensemble des revenus ou des biens possédés par cette majorité politique est-il supérieur à celui qui appartient à ses adversaires ; mais l'hégémonie économique lui échappe. Pour avoir la prédominance dans une société anonyme, il n'est pas nécessaire de détenir la moitié plus un des titres de cette société ; il suffit d'en posséder un paquet assez important et comme, aux assemblées, nombre de petits porteurs négligent d'assister ou de se faire représenter, celui qui détient une fraction importante de titres dicte ses volontés. Dans la vie économique d'une nation, ce n'est pas la multitude des salariés qui dirigent les entreprises, décident du rythme ou de l'ampleur de la production, ce sont les employeurs, et parmi ces derniers, ce sont les chefs des grandes entreprises qui « donnent le mouvement » à leurs industries.

Ce n'est pas davantage la masse des petits épargnants, des possesseurs d'argent ou de capitaux, qui régent les mouvements du crédit, la politique de l'argent, ce sont, en réalité, d'une part, les banques auxquelles ils confient leur argent en dépôt, leur portefeuille en gestion, et notamment les très grandes banques (plus puissantes dans leur milieu plus restreint que les industriels dans leur), et, d'autre part, les gros capitalistes, promoteurs d'affaires et disposant d'influences nombreuses dans les milieux financiers, politiques, journalistiques, etc.

Or, et voici le fait important auquel nous faisons allusion, cette classe, peu nombreuse, mais extrêmement puissante de dirigeants des forces économiques et financières du pays, s'est trouvée placée, par les élections du 11 mai 1924, dans la minorité politique.

Elle n'a pas consenti à en prendre son parti et pour préparer sa revanche elle n'a pas hésité à jouer de l'arme financière dont elle disposait et à organiser un véritable refus de concours aux affaires nationales. Des campagnes de presse, adroitement ourdies, ont saisi tous les prétextes pour apeurer les « possédants » ou pour les rendre hostiles aux gouvernements de gauche.

Faut-il rappeler tous les ressorts psychologiques qu'on a fait jouer pour mettre le public sur la défensive et pour le faire passer à l'offensive ? On l'a ameuté contre un anticléricalisme prétendument renaissant (alors que l'ambassade du Vatican était rétablie et que les congrégations fleurissaient). On l'a ensuite effrayé avec de prétendues concessions faites au communisme (alors que le parti communiste, d'influence quasi-nulle dans le pays, n'a bénéficié d'aucune faveur spéciale de la part du gouvernement). On a feint de croire que le

programme économique et social de la majorité était empreint d'un socialisme subversif, alors qu'en réalité nul ne songeait à une subversion de l'ordre établi.

Ces campagnes ont produit leurs résultats normaux. Soutenues par les opinions qu'on se transmet oralement, par les commentaires de Bourse ou de guichets de banque, par les mille propos inconsciemment inspirés qui se tiennent dans les milieux d'affaires, les attaques contre la politique de la nouvelle majorité se sont traduites par un redoublement de l'évasion fiscale, par l'exportation des capitaux, par des investissements en valeurs étrangères, par une désaffectation de tout ce qui représente des valeurs en francs français.

Seulement la campagne a trop bien réussi. Il s'est passé ici quelque chose d'analogue à ce qui advint dans l'affaire de la Ruhr. Quand le Bloc National décida d'entrer dans le bassin westphalien, il était persuadé que l'Allemagne en serait tellement effrayée qu'en huit jours elle viendrait à composition. Il fallut huit mois et l'opération, au lieu du foudroyant succès escompté, engendra de grosses pertes financières et de pénibles complications politiques.

Dans la matière qui nous occupe, les dirigeants économiques ont cru que leur refus de concours amènerait en deux mois la majorité politique du pays à faire acte de contrition et à rappeler au pouvoir les hommes qu'elle en avait chassés. Or, depuis deux ans la majorité a résisté. Mais, depuis ce temps, le franc a baissé et beaucoup de ceux qui ont expatrié leurs capitaux souffrent, pour la partie de leur fortune et de leurs affaires restée en France des fâcheuses conditions financières que leur politique a créées.

Aussi le moment semble-t-il à tous venu d'en sortir. La création du Comité d'experts paraît procéder de cet état d'esprit. Nous entendons, depuis qu'il est constitué, beaucoup de critiques émises sur la composition de ce Comité (7 banquiers, 3 représentants de l'industrie, 2 économistes). Il semble bien que le Gouvernement ait, en le constituant, confondu deux principes de recrutement, celui de la compétence technique et celui de la représentation des intérêts. Aussi a-t-il fait, d'un point de vue comme de l'autre, œuvre incomplète.

Si l'on voulait réunir des personnalités représentant de grands intérêts économiques, il fallait appeler, à côté des délégués de la banque et de l'industrie, ceux de l'agriculture, du commerce, des consommateurs. Si l'on voulait, ce qui eût été plus opportun et ce que la majorité de l'opinion publique, pensons-nous, attendait, grouper des techniciens qualifiés, alors on peut penser qu'il y a, dans le Comité tel qu'il existe et se comporte, un peu trop de banquiers et pas assez d'économistes.

Sans vouloir le moins du monde suspecter la bonne foi et la bonne volonté des banquiers investis du rôle d'experts, beaucoup de Français moyens se demandent, d'abord, si leurs connaissances économiques d'ordre général sont suffisam-

ment établies pour leur permettre de bien remplir leur tâche et, secondement, s'ils sauront s'abstraire des programmes arrêtés par les organisations d'où ils émanent ou des intérêts chers aux établissements qu'ils représentent. Si les délibérations du Comité devaient aboutir simplement à recommander les solutions toutes faites qu'on voit reparaître avec une pénible monotonie dans les vœux des Chambres de Commerce, ou les rapports de Conseils d'administration financiers : abandon des monopoles d'Etat, amodiation des chemins de fer, suppression de tout contrôle fiscal, entière liberté des capitaux, sans parler de la diminution du nombre des fonctionnaires et de la suspension de la loi sur les huit heures, alors on peut escompter une immense déception dans le pays, et, fort probablement, un sursaut de colère dans le Parlement.

La tâche des experts est malaisée, chacun le reconnaît, et chacun se risque à apporter ses suggestions. Cédons à l'exemple général, en essayant ici d'envisager la situation en dehors de tout préjugé d'école ou de parti.

Le but qu'on se propose d'atteindre est de stabiliser la monnaie. Tout le monde connaît les inconvénients de la dépréciation monétaire, puisque nous les subissons : ce sont la hausse croissante du prix de la vie, l'impossibilité de conclure avec certitude des contrats de longue durée, des marchés à livrer, de promettre pour un prix fixé d'avance des prestations successives, d'établir des devis sûrs, etc. ; c'est, pour l'Etat, l'augmentation des dépenses, l'incertitude budgétaire.

On se représente moins bien les effets également pénibles d'une revalorisation rapide de la monnaie ; ils ne sont, cependant, pas moins nets ; ce serait la ruine de tous les débiteurs à terme : locataires, sociétés émettrices d'obligations, fermiers, etc. ; ce serait la même impossibilité de conclure des contrats de longue durée, le débiteur n'étant jamais sûr de s'acquitter ; ce serait les prix baissant plus vite que les salaires et donc des difficultés pour l'industrie ; pour l'Etat, ce serait l'obligation de rembourser, en francs revalorisés, des créanciers dont il n'a reçu que des francs dépréciés, et cela, au moment même où toutes ses recettes, qui toutes sont fonction des prix et des revenus, baisseraient. Conclusion : il faut stabiliser le franc.

L'une des causes qui s'opposent le plus à la stabilisation, c'est que l'Etat est débiteur de sommes considérables, qui peuvent lui être réclamées dans des délais très courts et qui constituent ce qu'on nomme la dette flottante. Les deux postes principaux de cette dette sont constitués par les avances de la Banque de France (dont, à vrai dire, celle-ci ne peut exiger le remboursement) et par 46 milliards de bons de la Défense Nationale, remboursables dans un délai minimum d'un mois et maximum d'un an.

Pour stabiliser la monnaie, il faut neutraliser les forces qui jouent, à l'encontre de l'Etat, de l'instrument d'intimidation que sont les demandes de

remboursement de la dette flottante. Comment s'y prendre ? Il faut savoir que, sur 46 milliards de bons de la Défense Nationale, plus de la moitié, soit environ 25 milliards sont détenus par les banques. Elles trouvent là un emploi sûr, commode et profitable des dépôts qui leur sont confiés. Sur, car l'Etat jusqu'ici a remboursé ses bons ; commode, car des bons à un mois ou à 3 mois représentent une « liquidité » suffisante et peuvent, d'ailleurs, être escomptés à la Banque de France ; profitable, puisque ces bons rapportent en moyenne 4 %, alors que les banques n'accordent à leurs déposants que 2 à 2 1/2 %. Or, rien n'est plus aisé pour les banques, lorsqu'elles veulent mettre un gouvernement dans l'embarras, que de réclamer le remboursement massif de leurs bons. La seule menace de pareille mesure met sans cesse à leur merci les ministres que ronge le souci de la trésorerie.

Quant à l'autre partie des bons, qui reste entre les mains de leur détenteur, son volume dépend de deux facteurs : les besoins d'argent liquide du possesseur de bons, qui augmentent ou diminuent selon que les prix montent ou baissent ; la confiance qu'il éprouve dans le remboursement éventuel de ses bons. Si, habilement, on lui inspire la crainte que l'Etat suspende le remboursement des bons, il se garde bien de les renouveler à l'échéance, mais se les fait rembourser et thésaurise ses billets, ou les dépose en banque.

* * *

Le problème de la dette flottante consiste donc à rassurer les porteurs et à désarmer les banques. Pour rassurer les porteurs, il faut leur donner la certitude que leurs bons seront toujours, et quoi qu'il arrive, remboursés. Cette seule certitude les amènera, d'ailleurs, à renoncer au remboursement et par conséquent, à rendre vaines les objections qu'on pourrait faire à ce qui va suivre. Car nous nous prononçons nettement en faveur de ce qu'on a nommé le système du « plafond unique » et qui consiste à autoriser la Banque de France à émettre tous les billets nécessaires au remboursement des bons de la Défense Nationale.

Inflation ! dira-t-on. Ici, il conviendrait, une bonne fois, de s'entendre sur le sens de ce mot, dont vraiment on abuse et qui est devenu l'objet d'une phobie aussi pénible que comique. Il n'y a inflation que lorsqu'il y a création de billets non exigée par un surcroît de marchandises produites ou de production imminente, mais non pas quand des billets sont émis pour répondre à de véritables besoins économiques. Quand il y a inflation, une partie des billets émis devant d'ailleurs très rapidement stimuler la production et favoriser la création de richesses nouvelles, les conséquences de l'émission sont toujours moins que proportionnelles à cette émission, puisqu'une partie de celle-ci se trouve presque immédiatement justifiée. Le type de l'inflation, c'est l'émission des billets faite en vue de subvenir aux dépenses publiques qui devraient être couvertes par l'impôt.

Mais il y a des formes d'inflation moins visibles et dont on ne parle pas, dans le public non spécialiste. C'est, par exemple, l'inflation de crédit, qui

joua un si grand rôle dans la crise de 1920-1921. C'est aussi l'inflation rentière, c'est-à-dire l'émission de valeurs du Trésor, qui n'est qu'une émission de billets de banque camouflée. Quand l'Etat émet un bon de la Défense Nationale, il ne reçoit pas toujours en échange un billet de banque déjà créé, mais simplement une ouverture de crédit en banque, tandis qu'il s'engage à remettre au porteur, le jour de l'échéance, un billet de même valeur que son bon. C'est donc, au moment où le bon est créé et non au moment où il se présente au remboursement, que le bon engendre l'inflation ; celle-ci, après une période de gestation, de 3, 6, 9 ou 12 mois, risque de voir le jour.

Si, demain, on décidait de rembourser tous les bons en circulation contre des billets, on ne ferait, malgré les apparences, aucune inflation nouvelle, on consacrerait seulement sous sa forme normale, celle qui existe déjà. Mais cette mesure risquerait de produire, étant donnés les préjugés dominants, un fâcheux effet psychologique. Le système du plafond unique, au contraire, se borne à rassurer les porteurs de bons contre l'éventualité d'une consolidation forcée; ils ne demanderont le remboursement de leurs titres qu'autant que cela leur sera nécessaire pour assurer leur trésorerie privée; ainsi, seule jouera, dans les demandes de remboursement, l'influence du niveau général des prix; l'élément confiance se trouvera hors de cause (1).

Ce moyen serait utilement complété par l'engagement, pris par l'Etat, de ne plus émettre de bons nouveaux, c'est-à-dire de faire face à ses dépenses par des recettes normales et d'équilibrer sa trésorerie. Les renouvellements de bons seuls seraient admis et, pour réduire peu à peu l'importance de la dette flottante, on pourrait décider que les bons ne seraient renouvelés que jusqu'à concurrence de 96 ou 97 0/0 de leur montant, ce qui assurerait la résorption de la dette flottante en 25 ou 33 ans au moyen d'une annuité de 1.840 ou 1.380 millions.

Mais « l'amarrage » de la dette flottante implique aussi que l'Etat se libérera de la menace que les banques font peser sur lui. Pour cela, il lui faut se substituer à elle dans leurs fonctions de dépositaires des fonds de roulement et d'une partie des fonds d'épargne du pays. Il possède un instrument tout prêt pour réussir cette opération, c'est l'organisation des chèques postaux. A l'heure actuelle, le chèque postal reste relativement peu utilisé, malgré les commodités inégalables qu'il offre à tous ceux qui ont à faire ou à recevoir des paiements, grâce aux 15.000 guichets de la Poste et grâce à ses 50.000 facteurs, agents de recettes, allant à domicile jusque dans les plus petits hameaux. La principale raison de cette réserve du public, c'est que les opérations postales coûtent cher et que l'argent confié à la poste ne rapporte

(1) Notons que la circulation monétaire, en Angleterre, dépasse, au total 750 millions de livres, soit au change de 150 francs, près de 110 milliards de francs. La dette flottante s'y élève à 150 milliards de francs, environ.

rien. Malgré cela, les mouvements de fonds opérés en 1925 par le moyen des chèques postaux se sont élevés à 180 milliards.

Que demain, une loi décide la gratuité de toutes les opérations de chèques postaux, comme cela existe en certains pays; qu'elle décide de donner aux déposants un intérêt de 2 à 2 1/2 0/0 sur leurs soldes créditeurs, et l'on verra peu à peu la majeure partie des fonds déposés en banque passer dans les caisses postales. Seuls resteront clients des banques ceux qui en obtiennent des facilités d'escompte, jusqu'au jour où la Poste elle-même organiserait un service bancaire d'escompte. En peu de temps, l'Etat qui, dès à présent, se procure, grâce aux chèques postaux, un fonds de trésorerie de un milliard (1), aurait à sa disposition plusieurs milliards et les banques, assagies, cesseraient de le prendre de haut avec lui.



Les mesures que nous venons de décrire ne constitueraient qu'un prélude de la stabilisation. Celle-ci consisterait à reconnaître légalement la valeur de fait à laquelle s'est fixé le franc.

D'après les lois monétaires en vigueur, le franc français consiste dans un lingot d'or de 29 centigrammes ; c'est-à-dire qu'un billet de 100 francs doit pouvoir être remboursé par la banque par une quantité d'espèces métalliques représentant 29 grammes d'or fin. Depuis que le billet a cessé d'être convertible, et qu'on a multiplié le nombre des signes monétaires, le franc-papier ne saurait plus, légalement ni pratiquement, se voir remboursé sur la base ancienne. Si, demain, le cours forcé venait à être levé, il faudrait, sous peine de voir la Banque de France épuiser très vite toute son encaisse, décider que le billet de 100 francs ne pourra s'échanger contre 29 grammes d'or. En fait, le billet de cent francs s'échange à l'étranger contre des monnaies représentant un peu moins de 5 grammes d'or, soit contre une pièce analogue à l'ancien louis d'or de 1914.

Stabiliser la monnaie, c'est d'abord prendre acte de la dévalorisation qu'elle a subie. Beaucoup de nos compatriotes se sentent humiliés par cette idée et, à cause de cela, préféreraient voir adopter le retour au franc-or du poids prévu par nos lois monétaires toujours en vigueur (mais en somme!). Ils n'aperçoivent sans doute pas les difficultés de pareille méthode, sur lesquelles nous n'insisterons pas ici. Mais qu'ils veuillent bien considérer que la valeur intrinsèque du franc, telle que l'a fixée une vieille loi de l'an XI, n'a rien d'immuable ni de tabou. La vieille livre française qui tirait son nom du poids d'argent fin qu'elle représentait à l'époque carolingienne où elle apparut, et qui correspondait à 480 grammes du système métrique, cette vieille livre s'est « amenuisée » jusqu'à ne plus valoir que 5 grammes ! Il n'a pas fallu moins

(1) La moyenne de 1925, pour les seuls comptes des particuliers est de 900 millions. Nous laissons de côté les dépôts des comptables publics, qui ne seraient pas affectés par la réforme préconisée ici.

de 80 variations successives pour l'amener là; les événements de ces douze dernières années en auront déterminé une 81^e, qu'il nous faut bien enregistrer, comme jadis l'ont fait nos pères.

S'apercevait-on pratiquement de cette dévalorisation ? Très peu, sinon par la stabilité monétaire qu'elle permettrait d'instituer. Dévaloriser la monnaie, ce serait lui donner une valeur légale équivalente à sa valeur de fait; donc, les prix des choses et des services resteraient ce qu'ils sont; les créanciers renonceraient à l'espoir, pas toujours justifié, de recevoir quelque jour des francs améliorés; sans doute, les créanciers de dettes anciennes, qui ont prêté des francs de 29 centigrammes or seraient-ils lésés, mais on ne voit guère le moyen qu'il en soit autrement (1) et c'est là le minimum d'injustices que puisse présenter une restauration monétaire.

Le franc étant ainsi légalement ajusté à sa valeur effective, du coup l'encaisse de la Banque de France, au lieu de s'inscrire au bilan de cet établissement par un chiffre d'environ 4 milliards, y figurerait pour environ 20 milliards. Ce bénéfice apparent, né de la loi, serait compensé par l'annulation d'une somme correspondante sur la dette de l'Etat vis-à-vis de la Banque et ainsi, l'une des premières conséquences de la dévalorisation du franc serait de diminuer d'un quart la dette flottante totale de l'Etat (2).

* * *

Une fois rétabli à sa juste valeur, le franc légal pourrait redevenir convertible contre de l'or. Mais nous pensons que cette faculté de conversion devrait être ajournée encore en ce qui concerne les paiements intérieurs, à la condition que l'Etat n'émette plus de billets nouveaux, en dehors de ceux nécessités par le remboursement des bons de la Défense Nationale (dont l'émission, elle aussi, serait close). Cette convertibilité est parfaitement inutile et des pays à monnaie saine, comme la Suisse ou l'Angleterre, ne l'ont pas encore rétablie à l'heure actuelle.

En revanche, et c'est ici que nous touchons au mécanisme principal de la stabilisation du franc, la convertibilité devrait être assurée à l'égard de l'étranger. Pour que le franc garde une valeur internationale stable, il doit pouvoir être converti en or par les porteurs étrangers. Cela s'explique aisément.

L'étranger qui possède des francs ne détient en dernière analyse que le droit d'acheter des produits ou des services en France, puisque le franc n'a dignité de monnaie légale que dans notre pays. S'il veut user de ses francs hors de notre territoire,

(1) Sauf à décider d'augmenter de 20 à 30 %, par exemple, le montant nominal de ces vieilles créances.

(2) Si la dévalorisation ne se fait pas, mais qu'on rétablisse le franc-or de 1914, il faudra donc que l'Etat rembourse à la Banque en francs à valeur pleine les francs à valeur de plus en plus réduite qu'il aura reçus d'elle, de 1914 jusqu'à ce jour! Bénéfice excessif et injustifiable pour la Banque, en vérité.

les biens qu'il obtiendra en échange de ces francs, seront mesurés par la confiance dont jouira notre monnaie à l'étranger. Si, au contraire, le franc représente un poids d'or déterminé et exigible, l'or ayant partout même valeur, voilà le franc stabilisé.

C'est précisément ce qui existait avant la guerre. Quiconque avait un paiement à faire à l'étranger, pouvait soit envoyer de l'or, soit charger un banquier de lui fournir du « change » sur la place étrangère, moyennant courtage. Si ce courtage dépassait les frais d'envois d'or, on recourait à l'envoi d'or; ainsi le prix du change étranger ne s'élevait jamais au-dessus de ce qu'on appelait le « point d'or » de sortie. Inversement, quand un banquier détenait un grand nombre d'effets payables à l'étranger, il pouvait les y expédier, les y faire encaisser en or et se faire adresser, à ses frais, cet or. Mais il pouvait aussi offrir à ses compatriotes ayant des dettes à payer à l'étranger, de les payer pour eux, en leur cédant les effets qu'il possédait et qui étaient payables à l'étranger. Si les compatriotes ainsi sollicités exigeaient du banquier un rabais trop fort sur la valeur nominale de l'effet, le banquier ne concluait pas l'affaire et préférait payer les frais d'une importation d'or. Ainsi le change étranger ne descendait jamais au-dessous du « point d'or » d'entrée.

Telle est la situation qui renaitrait si l'Etat décidait de stabiliser le franc à une parité nouvelle et de reprendre les paiements en or à l'étranger.

Mais, dira-t-on, ces paiements vont être considérables et notre réserve d'or sera rapidement épuisée. Erreur. D'une part, parce qu'il rentrera de l'or à peu près autant qu'il en sortira. D'autre part, parce que les règlements internationaux ne s'effectuent en or que pour des sommes relativement faibles et que la plupart d'entre eux ont lieu sous formes d'effets libellés en devises étrangères.

* * *

Mais si l'on veut, précisément, que le va-et-vient des devises s'accomplisse normalement et ne pas s'exposer à des mouvements d'or intempestifs, il faut surveiller le commerce des devises, et, pour cela, centraliser toutes les opérations de change. La tâche est difficile, parce que ces opérations ne se traitent plus seulement aujourd'hui par échange effectif de papier commercial, de chèques provisionnés, de devises, mais surtout par simples ouvertures de crédit, par jeux d'écritures difficiles à surveiller.

La spéculation s'exerce avec force en matière de change. En fait, le commerce des devises et les mouvements du change sont conduits sur chaque place et notamment à Paris, par un petit nombre de maisons, qui l'influencent, au gré de leurs intérêts ou de leurs impulsions. A la Bourse, le marché des changes, dans ce milieu impressionnable à l'excès, sans cesse agité, qui vit des fluctuations de cours et des spéculations sur les « marchandises » vendues subit des variations rapides et souvent violentes. Les opérations à découvert, qui consistent à vendre une valeur qu'on ne possède pas

dans l'espoir qu'avant le jour de la livraison, la baisse des cours aura permis de la racheter à un prix avantageux (1), pèsent fortement sur les cours, troublent le marché par l'intervention d'ordres factices et dont l'inspiration unique est le jeu.

Centraliser les opérations de change, au comptant ou à terme, permettrait d'empêcher l'abus des opérations à découvert et de les exécuter à des cours fixés d'avance qui ne se mouvraient que dans la limite des « points d'or ». On se plaît à répéter que l'expérience des Centrales de devises n'a réussi nulle part (sauf toutefois en Tchéco-Slovaquie et en Yougo-Slavie conclède-t-on), mais c'est là une opinion qui aurait besoin, selon nous, d'être fortement révisée.

La Centrale française aurait pour mission de servir aux importateurs, à un taux déterminé, les devises dont ils auraient besoin pour payer leurs dettes justifiées à l'étranger. Elle se ferait verser des francs par eux et paierait pour eux en livres, dollars ou florins. Quant aux exportateurs ils remettraient à la Centrale leurs créances sur l'étranger ; celle-ci encaisserait livres, dollars ou florins et en remettrait à ses clients français la contre-valeur en francs au taux fixé. Aucune opération d'achat ou de vente de devises, à terme ou au comptant, ne serait exécutée si elle ne reposait sur une opération commerciale réelle ou sur un besoin économique justifié. A condition d'avoir une balance des comptes favorable, condition qui est remplie par la France (2) et qui le sera d'autant mieux que le fonctionnement de la Centrale et diverses autres mesures empêcheront l'évasion des capitaux, le système de conversion ci-dessus décrit fonctionnera bien. La Centrale sera toujours approvisionnée de devises étrangères ; si, par hasard, une insuffisance apparaît, un envoi d'or à l'étranger, comme cela se pratiquait avant la guerre, rétablira l'équilibre.



A pareil système, on adressera, sans doute, deux objections : la première c'est qu'il n'empêchera pas les devises étrangères existant actuellement à l'intérieur du pays d'y circuler et de faire l'objet de transactions qui déprécieront le franc ; la seconde, c'est que la spéculation sur les changes continuera à s'exercer sur les places étrangères et qu'ainsi on aura fait perdre au marché financier de Paris un élément appréciable d'activité, sans préserver le franc contre les attaques cambistes.

(1) Il y a aussi des opérations d'achat à découvert, naturellement.

(2) C'est en vain qu'on allègue les statistiques du commerce extérieur qui, depuis novembre 1925, laissent apparaître une balance défavorable. Le renversement de notre balance commerciale a coïncidé exactement avec la mise en application du décret du 14 octobre 1925 organisant le rapatriement des devises des exportateurs ; il ne s'explique que par l'insuffisance des déclarations des exportateurs qui trouvent ainsi le moyen d'échapper en partie aux obligations de rapatriement.

Nous ne croyons pas ces objections décisives.

Pour empêcher que ne grossisse le stock des devises circulant en France, hors du contrôle de la Centrale, on exigera de toute personne entrant sur le territoire la déclaration des monnaies qu'elle y apporte et on lui échangeera contre des francs, au taux fixé par la Centrale, les devises qu'elle possédait. En même temps, les porteurs de devises actuels seront obligés de les déposer à la Centrale, qui leur ouvrira un compte spécial pour leurs placements extérieurs ou qui leur remettra la contre-valeur en francs de ces devises. Aucune banque fonctionnant sur le territoire ne serait plus autorisée à faire le commerce du change ni, par conséquent à détenir des devises. Seule la Centrale — ou des banques agissant à titre de succursales de la Centrale — exercerait ce commerce et garantirait à tous les Français le change dont ils auraient besoin pour leurs opérations réelles avec l'étranger.

Quant à la spéculation sur les places étrangères, elle cesserait bientôt de s'exercer sur notre devise, devant le maintien des opérations de la Caisse de Conversion. Les porteurs réels de francs, sûrs de pouvoir les convertir en or à un taux fixe, n'auraient plus à craindre de les conserver. Les vendeurs à découvert ne pourraient escompter une baisse, puisqu'ils ne pourraient se procurer de francs qu'à la Centrale et que celle-ci maintiendrait son taux fixe. La Centrale deviendrait, automatiquement, la seule pourvoyeuse de francs à l'étranger comme elle serait, dès le principe, l'unique dispensatrice des devises pour les besoins intérieurs.

Dira-t-on encore que des devises pourront être introduites ou des capitaux exportés simplement par la voie postale ? Nous répondrons alors, — et sans hésiter — qu'il faut rétablir le contrôle postal sur les correspondances avec l'étranger et confisquer les valeurs délictueuses ou pénaliser leurs expéditeurs. Sans doute est-il pénible d'en venir là, et le respect de la liberté est si fort chez nous que beaucoup y répugnent. Mais il ne faut pas abuser de la notion de liberté. Celle des honnêtes gens seule nous intéresse, celle des délinquants n'a droit à aucun ménagement.



Lorsque les mesures que nous suggérons auraient produit leur effet, quand la stabilisation du franc se serait affirmée, alors on pourrait se montrer moins sévère pour autoriser les mouvements de capitaux, et revenir peu à peu non à la liberté complète mais à la liberté contrôlée. Le commerce des capitaux et du crédit influe trop profondément sur la vie nationale, sur la situation économique de la collectivité, pour être laissé à l'entière discrétion de ceux qui s'y livrent.

Les opérations de banque doivent pouvoir être surveillées, connues au jour le jour et nous considérerons déjà comme un grand progrès que d'imposer aux établissements de crédit l'obligation de publier, chaque semaine, des situations faisant connaître le montant de leurs dépôts, de leur portefeuille, de leurs opérations d'escompte, d'avances, etc. La politique financière du gouvernement

trouverait un appui solide dans cette connaissance, tenue à jour, des conditions mouvantes du marché financier.

Nous avons délibérément écarté de cette étude les questions fiscales. Mais il va sans dire que la tenue de notre monnaie soutient divers rapports avec la politique fiscale. Une fiscalité insuffisante engendre les déficits budgétaires, qui conduisent à l'inflation et à la baisse de la monnaie, une fiscalité trop rigoureuse provoque la fraude et l'évasion des capitaux, funeste à la stabilité monétaire. Aussi devrait-on, parallèlement à la politique du change, mener une politique fiscale mieux ordonnée que celle qui a prévalu jusqu'ici.

Nous n'entreprendrons pas d'en tracer ici même les grandes lignes. Bornons-nous à indiquer que si certains taux d'impôt sont manifestement trop élevés, on ne saurait les abaisser et, en même temps, renoncer aux mesures de contrôle fiscal. Les contribuables qui esquivent l'impôt quand il est trop lourd, ne le trouveront jamais assez léger à leur gré ; abaisser les taux sans conserver le contrôle, ce serait courir au déficit. Que l'on soit donc conciliant sur les réclamations de ceux qui estiment certaines catégories de revenus trop imposées, mais intransigeants à l'égard de ceux qui réclament la suppression des moyens de contrôle actuellement en vigueur (1).

Il ne faut pas méconnaître que le redressement

(1) La statistique des redressements de déclarations fiscales prouve, d'ailleurs, à l'évidence, que ces moyens sont d'autant moins efficaces que l'on a affaire à des revenus plus élevés.

monétaire soit une œuvre difficile et les propositions que nous nous sommes aventurés à suggérer ici ne prétendent pas à l'infaillibilité.

Quelles que soient les solutions adoptées, si elles sont excessives, elles feront naître un danger politique. Se prononcerait-on pour des mesures « d'extrême gauche » : prélèvement sur le capital, consolidation forcée, amputation de la rente, on provoquerait immédiatement la résistance opiniâtre de cette majorité économique dont nous parlions au début de cet article et l'évasion des capitaux, l'assaut contre le franc mettraient le pays en péril.

Il faut vers les solutions de droite : cessation du Parlement, cession des monopoles, aggravation des impôts de consommation, suspension de la loi des huit heures, on susciterait dans les classes ouvrières, pourtant patientes et d'un sens pratique remarquable, une colère qui pourrait amener de redoutables événements.

Ainsi la prudence s'impose, et, en même temps, la fermeté. Mais ne sont-ce pas là les deux qualités fondamentales des hommes de gouvernement, celles qui leur permettent d'appliquer et de rendre viables les conseils des experts qu'ils doivent consulter ? Souhaitons donc que sur un programme technique édifié en dehors de tout préjugé d'école, de toute préoccupation d'intérêt, notre gouvernement puisse témoigner de sa prudence et de sa fermeté, aujourd'hui plus nécessaires que jamais au succès de son action.

ROGER PICARD,
*Professeur Agrégé des Facultés de Droit,
Membre du Comité Central.*

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Contre le fascisme par la réforme parlementaire

La Ligue des Droits de l'Homme a organisé, le 27 janvier 1926, aux Sociétés Savantes, une grande réunion publique contre le fascisme par la réforme parlementaire, sous la présidence de M. Ferdinand Buisson, président de la Ligue. Plus de mille citoyens ont applaudi MM. Aulard, vice-président de la Ligue ; Bidegarray, Léon Brunshvick, membres du Comité Central ; Albert Millhaud, Eugène Frot et Marquet, députés, qui tour à tour se sont succédé à la tribune.

M. Aulard

Après une courte allocution de M. Buisson, M. Aulard prend la parole et attire immédiatement l'attention sur le danger que feront courir à notre pays le triomphe des idées fascistes. Il exhorte les républicains à la vigilance et rappelle que les coups d'Etat ont réussi en général grâce à l'indifférence ou au scepticisme de la population. Ainsi en fut-il du 18 brumaire, comme du 2 décembre.

M. Aulard estime que le fascisme ne peut naître que du mécontentement du peuple. Or, il est indubitable que le régime parlementaire d'aujourd'hui lui a causé beaucoup de déceptions.

Le Parlement n'aboutit pas : tantôt il procède avec lenteur, tantôt il vote lois et décrets avec une felle précipitation. Parmi les républicains de gauche la désillusion est grande depuis le 11 mai 1924. Nous n'avons guère à nous féliciter que des accords de Locarno mais ceux-ci seraient bien vite anéantis par un retour de la réaction.

M. Aulard s'en prend également à la Constitution de 1875 qui met obstacle aux progrès de la démocratie en accordant au Sénat des pouvoirs exorbitants, bien supérieurs à ceux de la Chambre des Députés. Ainsi la Haute Assemblée peut, sur la demande du Président de la République, dissoudre la Chambre, elle peut se constituer en Cour de justice pour juger les députés, tandis que le contraire est impossible.

Il faut — conclut M. Aulard — entreprendre une campagne énergique pour que le veto du Sénat ne soit que suspensif et reviser partiellement la Constitution pour que la volonté du suffrage universel ne soit plus tenue en échec par les élus du suffrage restreint.

M. Bidegaray

M. Bidegaray dit que partout où les pouvoirs publics ne sont pas contrôlés par le peuple il règne une profonde immoralité. Il rappelle les scandales fascistes qui ont le plus vivement ému l'opinion publique : les assassinats politiques en Italie et en Espagne, la fabrication de fausse monnaie en Hongrie. Il voudrait éviter pareille honte à son pays, et c'est pourquoi il invite les électeurs à exercer avec plus de zèle leur droit de contrôle.

M. Bidegaray se demande quelles sont les sources du mécontentement populaire. A son avis, on a trop promis aux électeurs et on a négligé de tenir les promesses faites. D'autre part, les démocrates reprochent au Parlement de n'avoir pas su remédier à la situation financière par des lois et des réformes hardies.

M. Bidegaray craint que la défiance envers le régime parlementaire ne conduise à une dictature. Lorsque le peuple n'a plus confiance en ses représentants, il appelle un roi. C'est au Parlement qu'il appartient de prendre des initiatives promptes et audacieuses conformes aux désirs et à la volonté du peuple.

M. Léon Brunschvicg

M. Léon Brunschvicg qui succède à M. Bidegaray apporte quelques faits qui démontrent avec quelle lenteur le Parlement est accoutumé d'agir. Voici par exemple un beau modèle de l'inertie parlementaire :

Un projet de loi déposé en 1912, discuté en 1913 et 1914 par la Chambre, au Sénat en 1920 et 1921, repris le 13 décembre 1924, n'a pas encore abouti à l'heure actuelle. Le mot « action », au Parlement, ne semble avoir d'autre signification que d'entasser papiers sur papiers et rapports sur rapports.

Il est donc nécessaire que les Chambres s'adaptent aux circonstances actuelles, qu'avant le 31 décembre de chaque année elles votent le budget et qu'elles s'interdisent les douzièmes provisoires.

M. Brunschvicg termine en déplorant avec M. Aulard le caractère antidémocratique de notre Constitution. Il souhaite à la France les institutions libérales de l'Angleterre.

M. Albert Milhaud

M. Albert Milhaud se présente comme défenseur du parlementarisme que l'on vient, dit-il, d'attaquer jusqu'ici.

Il se demande tout d'abord si les républicains de Paris et d'ailleurs ont bien fait tout leur devoir. En effet, si jusqu'ici les doctrines démocratiques n'ont pu prévaloir, c'est qu'il y avait trop peu de voix à la Chambre pour les faire triompher. En ce temps troublé, où la démocratie voit se dresser contre elle la finance et le pouvoir au Sénat, il faut que la République ait des élus nombreux. Or le 11 mai on n'a envoyé à la Chambre que 280 députés démocrates contre 300 adversaires.

De plus, le Cartel est durement atteint par la perte de 10 ou 12 de ses membres. Dans le pays, aucune opinion compacte n'existe ; 35 0/0 de la population se désintéresse de la vie publique ; la discipline collective n'est plus observée ; si chaque citoyen votait comme il doit le faire, il est évident que la vie parlementaire serait plus nette.

M. Milhaud ne craint pas le fascisme, mais il sait que toute société veut un chef et demande à être défendue ; il faut donc que le peuple français envoie à la Chambre, des députés disciplinés qui formeront une majorité stable autour d'un chef qui agira.

Sur la question de la réforme parlementaire, M. Milhaud fait remarquer que jamais le nombre des affaires n'a été aussi considérable et que jamais les Commissions n'ont eu un travail aussi ardu. Il est

indispensable qu'à la tribune de l'assemblée, soient portées seules les affaires qui auront été préalablement mûries et préparées. La grande erreur consiste à vouloir tout faire en séance et à se laisser aller à la fantaisie de l'improvisation.

En ce qui concerne le Sénat, on pourra peut-être essayer de faire pression sur lui l'année prochaine au moment où 100 sénateurs seront rééligibles. M. Milhaud termine par un appel aux républicains, les invitant à se placer aux côtés de leurs représentants dans la lutte pour la défense de la démocratie.

M. Eugène Frot

M. Eugène Frot ne croit pas que le véritable danger se trouve dans les organisations fascistes : légions, faisceaux ou autres groupements similaires. Ce qui l'inquiète, c'est l'état d'esprit qui se fait jour dans l'ensemble du pays. L'opinion publique déçue se demande si ce n'est pas un changement de régime qui apporterait le remède à la situation économique et politique incertaine de l'heure présente.

Dans tous les cas, elle s'attaque vivement au Parlement, lui reprochant entre autres de parler trop et d'agir peu. M. Frot croit qu'il ne faut pas généraliser ce grief. Parler, c'est quelquefois agir. Mais il est certain que l'on doit observer une juste mesure. Le public, d'après M. Frot, ne se rend compte que du travail des séances et ignore le labeur plus sérieux des Commissions parlementaires. C'est là que s'élaborent et se discutent les meilleurs projets.

M. Frot préconise une mise au point dans l'esprit même du travail parlementaire et dans ce sens il salue, comme la grande idée de demain, l'institution d'un Conseil national économique, qui tiendra compte de l'idée syndicaliste.

M. Marquet

M. Marquet prononce une courte allocution dans laquelle il démontre que les théories de violence prônées aujourd'hui sont issues de la guerre. C'est elle qui a faussé les vraies notions de l'ordre en réveillant dans chaque individu l'admiration de la force brutale. Ainsi, les jeunes générations vont au bolchevisme ou au fascisme, ces deux systèmes étant fondés sur la force.

Il nous incombe donc aujourd'hui de restaurer la vraie autorité qui s'appuie non sur la violence mais sur la raison.

Ordre du jour

Le président fait voter l'ordre du jour suivant :

Les quinze cents citoyens qui ont répondu à l'appel de la Ligue des Droits de l'Homme, le 27 janvier 1926, aux Sociétés Savantes, protestent contre toute tentative d'instaurer le fascisme dans le pays de la Révolution française ;

Affirment qu'il faut opposer aux factieux de toute couleur une démocratie fortifiée par un redressement et une amélioration du régime parlementaire ;

Demandent une révision démocratique de la Constitution qui réduise les pouvoirs du Sénat de manière que cette Assemblée, issue du suffrage restreint, ne puisse plus tenir en échec définitif la volonté de la Chambre issue du suffrage universel direct ;

Demandent une réforme du travail législatif de la Chambre des députés afin que ce travail ne soit plus faussé par la lenteur, la précipitation, le désordre ;

Estiment que la République ne peut avoir un gouvernement robuste, qui aigisse et qui dure, que si le régime parlementaire est enfin modernisé, pour l'adapter aux complexes besoins économiques et sociaux de la démocratie.

NOS INTERVENTIONS

INSTRUCTION PUBLIQUE

Droits des Fonctionnaires

Planel-Arnoux. — Nous avons publié (*Cahiers* 1925, p. 401 et 516), deux courtes notes sur cette affaire. A la demande d'un certain nombre de nos collègues, nous donnons ci-dessous le texte *in-extenso* de notre lettre au ministre de l'Instruction publique et de la réponse que nous avons reçue.

Le 3 juillet 1925, M. Ferdinand Buisson intervenait en ces termes :

Nous avons l'honneur d'appeler votre bienveillante attention sur les faits suivants, qu'on nous assure être exacts et dont l'importance ne vous échappera pas, puisqu'il s'agit de la liberté d'opinion des fonctionnaires.

M. Planel-Arnoux, maître-répétiteur au collège de Cholet, aurait été déplacé d'office pour avoir participé à une manifestation cléricale.

Les règles juridiques paraissent avoir été respectées puisque M. Planel-Arnoux a reçu communication de son dossier ; la mesure qui a été prise à son encontre n'en paraît pas moins gravement fâcheuse. La Ligue des Droits de l'Homme, fidèle à ses principes, tient à protester contre une décision qui semble avoir été prise en violation des droits civiques qui appartiennent à tous les citoyens, qu'ils soient ou non fonctionnaires, et qu'ils peuvent exercer librement, sous la seule réserve qu'ils ne compromettent pas leurs fonctions par des propos indignes d'un serviteur de la collectivité.

M. Planel-Arnoux est royaliste, c'est son droit ; il ne saurait être inquiété comme radical, comme socialiste ou comme communiste.

L'Etat n'a pas intérêt à mêler ses agents aux préoccupations ou aux passions de parti ; il ne remplit toute sa mission d'impartial surveillant du bien public qu'en se montrant, en toutes occasions, respectueux de toutes les libertés légales, si désagréables puissent-elles être aux détenteurs de son pouvoir.

Le 25 juillet 1925, M. de Monzie répondait à notre président par la lettre que voici :

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le cas de M. Planel-Arnoux, ancien répétiteur au collège de Cholet, considéré comme démissionnaire pour n'avoir pas rejoint le poste auquel il était appelé par déplacement d'office et pour n'avoir pas répondu aux deux convocations de la Commission médicale devant laquelle il avait lui-même demandé de passer en vue de l'attribution d'un congé de longue durée.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après un examen personnel de la situation de ce maître, j'ai décidé qu'un congé d'inactivité lui serait accordé du jour où il a cessé de figurer sur les contrôles de l'enseignement public jusqu'au 30 septembre prochain. Cette mesure, comme vous le savez, sauvegardera les intérêts de M. Planel-Arnoux en ce qui concerne l'avancement et les droits à la retraite. D'autre part, j'ai donné les instructions nécessaires pour que ce fonctionnaire soit réintégré dans un emploi de répétiteur dès le début de la prochaine année scolaire.

Je suis heureux d'avoir pu ainsi répondre à votre intervention en faveur de M. Planel-Arnoux.

Arrêté à Shanghai par la police française, le patriote annamite Phan-Boi-Chan, précédemment condamné à mort par contumace sous l'inculpation de crime contre la sûreté de l'Etat, était traduit devant la Commission Criminelle du Tonkin et condamné aux travaux forcés à perpétuité. — Phan-Boi-Chan est gracié par le gouverneur général de l'Indochine.

M. Mecheler, né en France de parents belges, avait opté pour la nationalité belge en 1907 lors de sa majorité. Ne pouvant en faire la preuve, il avait été considéré comme inconnu et incorporé à Lille. M. Mecheler, âgé de 40 ans, et père de six enfants, sollicitait un congé libérable de trois mois. — Il l'obtient.

M. Schulof, de nationalité hongroise, avait quitté son pays en raison des événements politiques et n'avait pu, pour cette raison, se procurer un passeport régulier. Il sollicitait l'autorisation de rester en France. M. Schulof avait un contrat lui assurant du travail pour une année. — Satisfaction.

Le docteur Wilsengold, de nationalité brésilienne, avait été expulsé de France en 1919. Il demandait l'autorisation de revenir dans notre pays pour mettre au point, avec des praticiens français, un nouveau traitement de la tuberculose. — Il obtient un permis de séjour de trois mois à titre d'essai.

Etudiants à l'Université de Caen, MM. Cimkin et Seliksohn, d'origine lettone, avaient été expulsés, leur attitude paraissant suspecte. MM. Cimkin et Seliksohn se sont toujours tenus à l'écart de toute action politique. — Ils sont autorisés à terminer leur année scolaire.

Depuis plus de dix-huit mois, Mlle Bailly, ancienne institutrice, demeurant à Saint-Martin-du-Tertre, sollicitait la liquidation de sa pension. — Satisfaction.

A NOS SECTIONS

L'article 14

Quelques-uns de nos collègues nous signalent qu'ils ont reçu une circulaire de la Fédération Nationale des Cartels de Salut Social, annonçant la création à Paris d'un Comité d'Etudes et d'action pour l'école unique. Ce Comité, et la circulaire, est composé des délégués de plusieurs organisations centrales et, en particulier, de la Ligue des Droits de l'Homme. Il fait « un pressant appel, dans chaque département, aux Comités locaux ressortissant aux Comités Centraux cités ci-dessus. Il leur est prescrit de former des cartels sur le modèle des Cartels de Salut Social de Béziers, etc... » Ces Cartels de salut social sont groupés en organisations départementales groupées elles-mêmes en une Fédération nationale.

Nous rappelons à nos collègues qu'il ne saurait être question, ni pour nos Sections, ni pour nos Fédérations, ni pour le Comité Central d'adhérer à une organisation de ce genre.

Nous avons à maintes reprises porté à l'ordre du jour de nos Congrès nationaux : (Congrès de Lille, 1914, de Nantes 1922, de la Rochelle 1926), la défense de l'école laïque et l'établissement de l'école unique. Nous demandons constamment à nos Sections de mener une vive campagne en faveur d'une école démocratique. C'est assez dire qu'on ne saurait nous accuser de tiédeur pour l'idée qui défend le Cartel de Béziers.

Mais l'article 14 de nos statuts est formel.

« Les sections, disait l'ancien texte, ne peuvent adhérer collectivement à aucune organisation ».

Un de nos collègues avait demandé au Congrès de la Rochelle de spécifier « à aucune organisation politique » et de permettre ainsi aux Sections d'adhérer à des organisations morales, philosophiques ou pacifiques. Or, cet amendement a été refusé.

Bien plus, le Congrès à l'unanimité a précisé et renforcé l'interdiction primitive et libellé ainsi l'article 14 : « Les Sections ne peuvent adhérer à aucune organisation ni former de groupement avec elle ».

Nos Sections et Fédérations peuvent s'associer à d'autres organisations pour une manifestation d'un jour (conférence, pétition, affiche...) et elles ne manquent point de le faire, qu'il s'agisse de recommander l'école unique ou de protester contre le fascisme.

Ce qu'interdisent les statuts, c'est d'adhérer à un groupement organisé, comme le Cartel de Salut social, avec Comité exécutif, Sections, Fédérations etc., c'est de former un groupement d'associations dont la Ligue ne serait qu'un membre et qui pourrait être amené à prendre selon la loi de la majorité, des décisions contraires à son esprit, ou à son programme.

Nous le répétons, c'est à l'unanimité que notre Congrès s'est prononcé dans ce sens ; il ne peut y avoir, sur ce point, dans l'esprit de nos collègues, aucune équivoque ni entre le Comité Central et les Sections aucun malentendu.

ACTIVITÉ DES FÉDÉRATIONS

Afrique du Nord

6 avril. — Le Congrès demande : 1° la suppression de la circulaire du ministre de l'Intérieur, en date du 10 septembre 1924, réglementant l'embarquement des travailleurs indigènes à destination de la France ; 2° l'application de la loi disposant que nul ne peut entrer dans l'enseignement public, s'il n'est pourvu du brevet supérieur ; 3° le suffrage des femmes et l'égalité des sexes.

Ardèche

Avril. — La Fédération édite une brochure sur la « Justice fiscale », par M. Dupré. La Fédération regrette que le projet gouvernemental sur la réorganisation de l'armée ne comporte ni la suppression des conseils de guerre, ni la refonte du code militaire, ni la réduction du service militaire. Elle demande : 1° la non-application aux communistes des lois scélérates ; 2° l'abrogation de ces lois d'exception. Elle rappelle le vœu sur les livres scolaires et l'enseignement de la haine, resté jusqu'ici sans effets.

Drôme

Avril. — La Fédération organise deux conférences avec le concours de Mme Schreiber, ex-député au Reichstag allemand, à Die, devant 500 personnes environ, et à Crest devant 1.000 personnes au moins. Succès très vif.

Meuse

17 avril. — La Fédération donne à Saint-Mihiel une réunion publique où prennent la parole MM. Petitjean, Bourbon, Labauze.

Oran

Avril. — La Fédération demande l'application en Algérie de la loi du 8 décembre 1883 sur les élections consulaires et l'unification des cadres de l'enseignement primaire public entre indigènes et Européens.

Seine

1^{er} avril. — La Fédération proteste contre le choix du 1^{er} novembre pour la réunion du Congrès national.

Somme

2 mai. — Congrès fédéral sous la présidence du docteur Sicard de Plauzoles, membre du Comité Central. A l'issue du Congrès, conférence publique par MM. Sicard de Plauzoles, Mabilé, Tonnellier et Fonteny.

ACTIVITÉ DES SECTIONS

En raison de l'abondance des matières, nous avons dû différer la publication d'un certain nombre de vœux adoptés par nos Sections.

Nos collègues voudront bien nous excuser de ce retard, Nous nous efforcerons de le regagner dans nos plus prochains numéros.

Aix-les-Bains (Haute-Savoie)

Avril. — M. Franck expose la situation politique et financière. La Section exprime sa sympathie à MM. Malvy et Caillaux et sa reconnaissance à M. Verdenaux, président fédéral. Elle demande l'union des républicains et des socialistes pour la défense des institutions démocratiques.

Albon (Ardèche)

18 avril. — La Section demande : 1° l'étude par le Comité Central du rôle de la haute finance ; 2° l'école unique. Elle proteste contre l'envoi de condamnés à la Guyane.

Arcueil-Cachan (Seine)

2 mai. — La Section demande la paix au Maroc.

Auffay (Seine-Inférieure)

9 mai. — Conférence de M. Klemczynski, délégué du Comité Central. 40 adhésions.

Auray (Morbihan)

25 avril. — La Section demande : 1° que les compagnies des chemins de fer soient invitées à faire à tous leurs retards les mêmes avantages, et que les cheminots révo-

qués aient droit à tous leurs versements antérieurs quel que soit leur régime ; 2° que le gouvernement mette fin aux manifestations fascistes ; 3° que l'enseignement unique soit promptement organisé ; 4° que la vente à des étrangers des propriétés françaises soit interdite.

Autun (Saône-et-Loire)

2 avril. — Conférence de MM. Mosnat, délégué du Comité Central, Bresson et Gibein.

Avranches (Manche)

25 avril. — La Section demande : 1° que le mode d'élection des membres non résidents du Comité Central soit modifié ; 2° que soit interdite la création d'un camp d'aviation dans la baie du Mont-Saint-Michel.

Bagnères (Hautes-Pyrénées)

1^{er} mai. — La Section demande le vote du projet adopté par le Congrès de 1922 tendant à la réforme de la justice militaire.

Ballan-Auray (Indre-et-Loire)

25 avril. — La Section demande : 1° le rétablissement financier par la justice fiscale ; 2° la paix au Maroc ; 3° la réduction du service militaire et des cadres ; 4° le non-appel des réservistes ; 5° la suppression des conseils de guerre.

Barcelonnette (Basses-Alpes)

17 avril. — M. Germain parle sur le fascisme. La Section : 1° félicite M. Malvy et lui fait confiance ; 2° dénonce le dernier discours de Mussolini, insuite à la liberté et danger pour la paix.

Beaumont-le-Roger (Eure)

20 avril. — Conférence de M. R. Perdon. La Section demande : 1° une campagne intense en faveur des assurances sociales ; 2° l'étude de cette question par le prochain Congrès national ; 3° l'échange des prisonniers et la paix au Maroc ; 4° le premier mai jour férié.

Beausoleil (Alpes-Maritimes)

30 avril. — La Section demande : 1° l'interdiction des manifestations d'éléments fascistes étrangers ; 2° des sanctions contre le maire de Beausoleil pour son attitude lors des troubles récents.

Biscarrosse (Landes)

2 mai. — Causerie de M. Labadie. Les ligueurs souscrivent 1.290 francs pour le relèvement du franc.

Blendecques (Pas-de-Calais)

2 mai. — Conférence publique par M. Bateman. Les auditeurs demandent l'égalité des deux sexes. La Section réclame pour tous les enfants le droit égal à l'instruction.

Boffres (Ardèche)

2 mai. — La Section : 1° regrette la non-suppression des conseils de guerre ; 2° réclame la réhabilitation du docteur Platon ; 3° s'étonne de la convocation des réservistes ; 4° demande une politique démocratique, notamment à l'égard des indigènes ; 5° proteste contre les manœuvres cléricales et fascistes.

Bône (Constantine)

15 avril. — La Section demande la réforme des assemblées algériennes.

Bonnétable (Sarthe)

18 avril. — Conférence par M. Gèneslay, président fédéral.

Brouet-sur-Suippe (Marne)

2 mai. — La Section demande : 1° la réhabilitation des fusillés de Souain et la suppression des conseils de guerre ; 2° la paix au Maroc et en Syrie. Elle félicite le politique de M. Painlevé et demande sa radiation.

Boulogne-sur-Seine (Seine)

24 avril. — La Section, après avoir entendu son président, M. Bouglé, vice-président de la Ligue, faire le récit de son voyage au Maroc, estime qu'il est temps de parler de paix.

Bourges (Cher)

17 avril. — Conférence par M. Choquet sur les libertés individuelles.

Brive (Corrèze)

4 mai. — La Section demande le maintien des postes d'instituteurs publics partout où existe une concurrence congréganiste.

Garignan (Ardennes)

25 avril. — Conférence par MM. Bozzi, président fédéral, et Cellé. La Section demande la vigilance contre le fascisme et la réduction des pouvoirs du Sénat.

Carpentras (Vaucluse)

Avril. — La Section fait sienne la résolution rédigée par M. Aulard sur le cumul du mandat législatif avec des fonctions publiques rétribuées par l'Etat (*Cahiers* du 10 février). Elle demande que soit interdit le cumul du mandat de député avec des fonctions administratives dans les sociétés financières ou industrielles.

Garignies (Nord)

18 avril. — Conférence par MM. Carlier et Dusol.

Casablanca (Maroc)

14 avril. — M. Bouglé, vice-président de la Ligue, fait une conférence devant 1.500 auditeurs. L'assemblée fait confiance à MM. Steeg et l'aîné pour conclure la paix et demande l'introduction au Maroc des lois sociales françaises.

Cavignac (Gironde)

3 mai. — La Section invite tous les citoyens à participer à la contribution pour le franc, mais demande que la fortune acquise soit imposée et qu'un prélèvement soit institué sur le capital.

Cazouls-les-Béziers (Hérault)

30 avril. — La Section demande que l'objection de conscience soit légalement reconnue par les nations.

2 mai. — Conférence par M. Mosnal, délégué du Comité Central, devant 300 auditeurs.

Cepoy (Loiret)

10 avril. — La Section proteste contre la politique fiscale du gouvernement et du Parlement. Elle demande : 1° que tous les passages à niveau soient munis d'un signal avertisseur ; 2° qu'une vie de lauréats soit inscrite sur les listes des livres destinés aux bibliothèques scolaires.

Chablis (Yonne)

3 mai. — La Section demande : 1° la suppression des conseils de guerre ; 2° la paix en Syrie et au Maroc. Elle proteste, à propos de l'affaire Prenant, contre cette violation de la liberté individuelle et réclame des mesures énergiques contre le fascisme.

Chalais (Charente)

4 avril. — La Section demande la suppression des conseils de guerre.

Château-du-Loir (Sarthe)

17 avril. — La Section réclame l'abolition des conseils de guerre.

Charly (Aisne)

25 avril. — Causerie de M. Cornette. La Section demande que les 12 membres non résidents du Comité Central soient désignés, à tour de rôle, chaque année, par le sort, parmi les présidents fédéraux.

Cransac (Aveyron)

25 avril. — La Section demande : 1° la réhabilitation des fusillés de Suippes ; 2° la suppression des conseils de guerre ; 3° l'assainissement financier ; 4° la non-cvocation de réservistes pour cette année.

Cremieu (Isère)

20 avril. — Conférence à Chozeux, par MM. Bobillon, Dessort et Humbert.

Crépy-en-Valois (Oise)

26 avril. — M. Letonturier fait une conférence publique.

Dol-de-Bretagne (Ile-et-Vilaine)

2 mai. — La Section demande : 1° la restriction des pouvoirs du Sénat et l'élection des sénateurs par les délégués du suffrage universel ; 2° une paix de justice au

Maroc et en Syrie ; 3° l'interdiction des fonctions de délégué cantonal aux adversaires de l'école nationale ; 4° l'école unique ; 5° la réhabilitation des fusillés de Souain.

Douvres (Calvados)

24 avril. — La Section demande l'union des républicains contre le fascisme.

Drap-Cantaron (Alpes-Maritimes)

10 avril. — La Section proteste contre les nouveaux impôts, notamment contre la taxe civique, et demande qu'on fasse payer d'abord les fraudeurs du Trésor. Elle exprime sa sympathie au général Percin. Elle proteste contre l'injustice commise envers le général Sarrail. Elle demande : 1° la grâce de Dieudonné ; 2° la lumière sur le rôle des financiers et des industriels dans la préparation des guerres ; 3° des réparations à l'égard du général Sarrail.

Esternay (Marne)

18 avril. — MM. Caillaud et Hauck parlent sur « le fascisme » et « la Ligue et la paix ». La Section demande : 1° le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; 2° une paix juste au Maroc et en Syrie ; 3° des mesures contre les fascistes ; 4° la suppression des conseils de guerre ; 5° la punition des coupables d'assassinats militaires ; 6° la suppression de l'ambassade au Vatican ; 7° le vote des assurances sociales ; 8° l'école unique.

Fleurance (Gers)

7 avril. — La Section demande : 1° l'union des républicains contre le fascisme ; 2° la paix au Maroc ; 3° l'exposition dans les « Cahiers », des affaires Dieudonné et Piaton.

Flize (Ardennes)

2 mai. — La Section demande : 1° des mesures contre le fascisme ; 2° l'introduction des lois faites en Alsace-Lorraine ; 3° l'application de l'article 6 des statuts.

Fontevault (Maine-et-Loire)

22 avril. — La Section demande que les médailles accordées aux mères de famille nombreuse soient accordées avec plus de justice.

Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure)

7 mai. — Conférence de M. Klemczynski, délégué du Comité Central. L'auditoire approuve l'action de la Ligue et demande la révision de la constitution.

Genève (Suisse)

9 avril. — M. Maurice Milhaud parle sur les vacances annuelles payées. La Section émet le vœu que le projet de loi déposé par le ministre du Travail soit voté sans retard.

Grasse (Alpes-Maritimes)

13 avril. — La Section émet le vœu que les élections au Comité Central soient faites au moment du Congrès par les délégués des Sections groupées en régions.

Gray (Haute-Savoie)

17 avril. — M. Deullard parle sur la Ligue et le fascisme.

18 avril. — MM. Lenoir, Lagrange et Nagelen portent avec succès la contradiction à un meeting des jeunes patriotes.

Jougne (Doubs)

18 avril. — Conférence de M. Girardin. Un Section est constituée.

Karikal (Inde Française)

21 janvier. — La Section demande que les lois accordant les libertés d'association, de réunion et de presse soient promulguées dans la colonie.

La Courde-sur-Mer (Charente-Inférieure)

20 avril. — La Section demande : 1° la paix en Syrie et au Maroc ; 2° un pétitionnement dans les Sections pour réclamer la suppression des conseils de guerre ; 3° des mesures contre le fascisme ; 4° des sanctions contre le général fasciste de Castelnau. Elle émet le vœu que la Société des Nations devienne la représentation universelle des peuples.

La Ferté-Saint-Aubin (Loiret)

2 mai. — La Section demande : 1° la réhabilitation des fusillés de Souain ; 2° le vote des assurances sociales.

La Ronde (Charente-Inférieure)

21 avril. — La Section demande la démocratisation de la Société des Nations, par l'attribution d'un siège à toute nation sollicitant son admission.

La Verpillière (Isère)

25 avril. — Conférence de M. Bontemps, vice-président fédéral.

La Vouille (Ardèche)

10 avril. — M. Antériou fait une conférence sur la Ligue et la situation actuelle. La Section exprime son estime et sa confiance à MM. Malvy et Antériou.

Le Cheylard (Ardèche)

1^{er} mai. — La Section proteste : 1° contre les nouvelles conditions de paix imposées aux Rifsains ; 2° contre les crimes fascistes à l'étranger, et les menaces fascistes en France. Elle réclame la suppression des conseils de guerre.

L'Eguille (Charente-Inférieure)

24 avril. — La Section demande : 1° l'organisation de conférences dans la Charente-Inférieure ; 2° la gratuité des voyages pour les militaires allant en permission. Elle proteste contre l'attitude des députés d'extrême-gauche à l'égard de M. Malvy à qui elle exprime ses félicitations et sa sympathie.

Le Raincy-Villemomble (Seine)

18 avril. — La Section qui a organisé, le 13 mars, une conférence de M. Laboulaye, entend M. Sarger sur l'école laïque. Elle émet le vœu que les ligueurs s'abstiennent de donner en référence leur qualité de ligueurs dans un but de réclame professionnelle et personnelle.

Le Tréport-sur-Mer (Seine-Inférieure)

18 avril. — La Section proteste : 1° contre les agissements des grandes banques tendant à détruire la confiance ; 2° contre le mode de scrutin dans les élections sénatoriales. Elle demande l'élection des délégués sénatoriaux par le suffrage universel.

Levallois-Perret (Seine)

27 avril. — Conférence de M. Aulard, vice-président de la Ligue. L'auditoire réprovoque les méthodes du fascisme et demande l'adaptation des méthodes parlementaires aux besoins de la démocratie.

L'Hay-les-Roses (Seine)

24 avril. — M. Caillaud fait une conférence sur le fascisme. Les auditeurs protestent contre l'impunité qui semble acquise aux fascistes.

Lille (Nord)

23 avril. — La Section entend une conférence de M. Roger Picard, membre du Comité Central.

Londinières (Seine-Inférieure)

4 mai. — Après une conférence de M. Klemczynski, délégué du Comité Central, une Section est constituée.

Louviers (Eure)

13 avril. — La Section demande que les militaires appelés, en campagne au Maroc, soient rapatriés après un an de présence dans la zone des armées et mis en congé libérable.

Lunéville (Meurthe-et-Moselle)

2 mai. — La Section félicite le Comité Central pour sa campagne contre les expéditions coloniales. Elle demande la suppression des conseils de guerre. Elle signale les inconvénients que présente le remplacement des instituteurs ruraux par des institutrices.

Lure (Haute-Saône)

2 mai. — Conférence du président sur le fascisme et la démocratie. La Section demande la paix au Maroc.

Lyon (Rhône)

19 avril. — La Section demande : 1° la révision de l'ar-

faire Maniguet ; 2° la publicité des conditions et des négociations de la paix au Maroc. Mme Schreiber fait une conférence sur l'Allemagne républicaine et le rapprochement franco-allemand.

Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise)

Avril. — La Section fait don à la Bibliothèque municipale d'un exemplaire du livre : « Les Crimes des Conseils de guerre ».

Marennes (Charente-Inférieure)

23 avril. — La Section demande : 1° une paix juste au Maroc ; 2° la publication des conditions de cette paix.

Mareil-sur-Mauldre (Seine-et-Oise)

24 avril. — La Section entend une causerie de MM. Guyot, président, et Ch. Guyot.

Marseille (Bouches-du-Rhône)

16 avril. — La Section : 1° exprime sa sympathie à la famille Giovanni Amendola, victime du fascisme ; 2° remercie Mme Séverine, membre du Comité Central, et tous ceux qui militent en faveur du docteur Platon de qui elle réclame la réhabilitation. Elle demande : 1° des cartes d'identité pour les réinglés politiques italiens ; 2° le contrôle rigoureux des demandes d'extradition présentées par le gouvernement italien.

Maubeuge (Nord)

2 mai. — La Section : 1° exprime sa sympathie aux familles des fusillés de Souain et de Flirey ; 2° demande l'institution de visites médicales obligatoires et périodiques dans les écoles.

Mayence (Allemagne)

14 avril. — La Section demande la révision démocratique de la Constitution.

Milana (Alger)

18 avril. — La Section exprime sa confiance à M. Viollette, gouverneur général.

Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire)

2 mai. — La Section demande : 1° la suppression des conseils de guerre ; 2° la suppression de l'ambassade au Vatican ; 3° le vote des assurances sociales ; 4° le prélevement sur le capital ; 5° l'école unique ; 6° la suppression des périodes de réserves jusqu'à l'organisation de la nation armée ; 7° la paix en Syrie et au Maroc ; 8° la révision du procès Platon.

Montivilliers (Seine-Inférieure)

7 mai. — La Section exprime sa sympathie aux professeurs Prenant et Langvin et demande des mesures contre les brimades fascistes.

Montmirail (Marne)

25 avril. — La Section donne, à Le Gault, une conférence publique avec MM. Hochet, Cheziemas et Nicuisse.

2 mai. — M. Gounet parle sur l'école unique. M. Caillaud traite du Maroc et du fascisme. La Section proteste contre la non-réhabilitation des fusillés de Souain. Elle demande : 1° la suppression des Conseils de guerre ; 2° les assurances sociales.

Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire)

25 avril. — Causerie de M. Deschamps. La Section demande : 1° la révision du code militaire ; 2° des sanctions contre les officiers responsables d'exécutions injustes ; 3° la réhabilitation des victimes ; 4° des indemnités pour leurs familles, prises sur la fortune des responsables.

Mortagne-sur-Gironde (Charente-Inférieure)

Avril. — La Section invite les élus du cartel à réprimer le fascisme et à réaliser leurs promesses. Elle demande : 1° la suppression de l'ambassade au Vatican ; 2° l'abolition des Conseils de guerre ; 3° la réforme démocratique du Sénat ; 4° le prélevement sur le capital ; 5° l'école unique.

Nesle (Somme)

Mai. — La Section demande que les sonneries des cloches des églises soient autorisées pour les cérémonies civiles (mariages, enterrements, etc.).

Neuvicq-Montguyon (Charente-Inférieure).

25 avril. — Conférence par M. Lomanon. L'assemblée demande : 1° l'assainissement financier par la justice fiscale, 2° le maintien des tarifs de chemins de fer pour les 2^e classes ; 3° la paix au Maroc et en Syrie ; 4° l'école unique ; 5° le scrutin d'arrondissement.

Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise).

25 avril. — M. Métois parle sur « la Ligue contre le fascisme ».

Noisy-le-Sec (Seine).

28 avril. — La Section demande la réhabilitation des fusillés de Souain.

Oran (Oran).

Avril. — M. Bouglé, vice-président de la Ligue, fait une conférence publique devant plus de mille auditeurs.

Orange (Vaucluse).

5 mai. — La Section dénonce la responsabilité du Bloc national dans la crise financière. Elle invite les élus du cartel à réaliser l'assainissement financier par la justice fiscale.

Paris (VII^e).

12 avril. — M. Cabrol fait une conférence sur les loyers. La Section exprime le vœu que la Ligue offre un banquet à M. Malvy en même temps qu'aux généraux Serrail et Percin.

Paris (VIII^e).

30 avril. — Conférence de MM. Métois et Coen. La Section demande : 1° la suppression des conseils de guerre ; 2° la réforme de la justice militaire.

Paris (XI^e).

26 avril. — La Section proteste : 1° contre l'appel des réservistes et l'installation des camps d'instruction ; 2° contre la nouvelle loi des loyers ; 3° contre l'attitude de M. Painlevé au sujet de la réforme de la justice militaire ; 4° contre l'attitude du Gouvernement à propos de la paix au Maroc ; 5° contre la non réhabilitation des fusillés de Souain. Elle demande la révision de la constitution et la restriction des pouvoirs du Sénat.

Paris (XII^e).

23 avril. — La Section demande : 1° la suppression du Sénat ; 2° la réhabilitation des fusillés de Souain.

Paris (XIII^e).

22 avril. — La Section demande : 1° que soit inscrit au programme des cours de morale en usage dans tous les établissements primaires et secondaires un enseignement de la paix sanctionné par les examens et les concours d'admission aux grandes écoles et aux emplois d'Etat ; 2° que la Ligue refuse son appui aux étrangers en délicatesse avec les règlements de police.

Paris (XV^e).

7 avril. — La Section demande : 1° la révision de la loi du 3 décembre 1849 sur les étrangers et le retrait au pouvoir central du pouvoir d'expulsion ; 2° la solution conforme aux inspirations internationalistes du problème de la main-d'œuvre étrangère. Elle s'élève contre les campagnes nationalistes et exprime sa sympathie aux réfugiés chassés par les gouvernements fascistes.

Paris (XVIII^e) : La Chapelle-Goutte-d'Or)

5 mai. — La Section, après une conférence de M. R. Percin, demande le vote des assurances sociales et l'étude de cette question par le prochain Congrès national.

Poitiers (Vienne)

18 avril. — La Section demande que l'article 6 des statuts soit modifié. Elle s'élève contre les provocations fascistes tolérées par le Gouvernement.

Pons (Charente-Inférieure).

2 mai. — La Section demande : 1° la vigilance contre toutes les féticheries ; 2° le désarmement des légions fascistes ; 3° la réforme du régime parlementaire ; 4° la suppression des Conseils de guerre, la réduction des charges militaires et la paix par la Société des Nations ; 5° l'impartialité des débats en Cour d'Assises (affaire Clerc) ; 6° la défense de l'enseignement primaire et primaire-supérieur ; 7° l'union des républicains.

Port-Saïd (Egypte).

11 avril. — La Section demande qu'un comité pour le redressement du franc soit formé avec le concours des présidents des associations françaises de Port-Saïd.

Portes-les-Valence (Drôme).

14 avril. — La Section félicite le Comité Central pour son action contre Biribi et les Conseils de guerre. Elle proteste contre l'augmentation des tarifs des chemins de fer qui frappe plus lourdement les voyageurs de 3^e classe. Elle demande : 1° la réhabilitation du docteur Platon ; 2° les mesures contre la cherté de la vie et contre la spéculation ; 3° le vote des textes législatifs assurant le recrutement normal des intérimaires et des suppléants de l'enseignement primaire.

Pouzanges (Vendée).

25 avril. — MM. Joint et Héry font une conférence devant 150 auditeurs.

Presqu'île Guérandaise (Loire-Inférieure).

Mars. — La Section exprime à M. Briand sa confiance et sa reconnaissance pour son œuvre de réconciliation des peuples.

Privas (Ardèche).

28 avril. — La Section s'étonne et déplore que le ministre français des Affaires étrangères, ne puisse, ne veuille ou n'ose se montrer aussi libéral que le ministre allemand en publiant ses archives diplomatiques.

Quimperlé (Finistère).

17 avril. — La Section exprime sa sympathie au citoyen Gouda, victime d'une inqualifiable agression. Elle flétrit les procédés des cléricaux et demande le respect de la liberté individuelle.

Redon (Ille-et-Vilaine).

17 avril. — La Section exprime sa sympathie à MM. Goude et Malvy. Elle demande que les menées fascistes et cléricales soient réprimées.

Romilly-sur-Seine (Aube).

Avril. — La Section demande : 1° une paix honorable au Maroc ; 2° la réhabilitation des fusillés de Souain et la suppression des Conseils de guerre. Elle flétrit le fascisme italien et invite le Comité Central à éclairer l'opinion démocratique trompée par les journaux d'information.

Rouillac (Charente).

13 avril. — La Section, après un compte rendu de M. Laplaigne, approuve les décisions du Congrès de La Rochelle.

Roussines (Charente).

5 avril. — La Section proteste : 1° contre les agissements des mercantis ; 2° contre l'augmentation du prix des tabacs. Elle demande : 1° la limitation des bénéfices ; 2° le scrutin d'arrondissement ; 3° l'élection des sénateurs par le suffrage universel ; 4° le renvoi de l'augmentation de l'indemnité parlementaire après la réforme électorale et la réduction du nombre des parlementaires ; 5° la suppression des Conseils de guerre et la révision du Code militaire ; 6° l'école unique ; 7° la paix au Maroc et en Syrie et la publication d'un livre jaune sur les origines de ces guerres ; 8° la discussion au Comité Central et la publication dans les Cahiers des vœux non discutés au Congrès national.

Sablé (Sarthe).

24 avril. — La Section demande la suppression des classes primaires dans les lycées et collèges comme achèvement vers l'école unique, avec coïncidence du certificat d'études primaires avec l'âge d'entrée dans la classe de 6^e des établissements secondaires.

Safi (Maroc).

26 avril. — Causerie de M. le Goulard, le 21 mars. Le 21 avril, conférence de M. Bouglé, vice-président de la Ligue devant 150 auditeurs.

Saignes (Cantal)

2 mai. — La Section demande : 1° la justice fiscale et la répression des fraudes ; 2° l'union des parlementaires démocrates pour réaliser les réformes nécessaires. Elle pro-

teste contre l'augmentation des impôts frappant les classes moyennes et laborieuses.

Saint-Bonnet-Tronçais (Allier).

25 avril. — La Section demande l'aide du Comité Central et des Fédérations en vue de permettre aux Sections de moins de 10 membres d'être représentées par un délégué distinct aux Congrès fédéral et national.

Saint-Chamond (Loire).

15 avril. — Conférence par M. Mosnat, membre du Comité Central.

Saint-Claude (Jura).

25 avril. — La Section exprime sa gratitude à son ancien président M. Laurent. Elle demande : 1° la révision du Code pénal militaire et la suppression des conseils de guerre ; 2° la dissolution des organisations armées susceptibles de troubler la paix publique.

Saint-Denis (Réunion).

Avril. — Le président de la Section répond victorieusement aux attaques publiées contre la Ligue par un journal réactionnaire. La Section réunit 150 adhérents.

Saint-Firmin (Hautes-Alpes).

10 avril. — La Section demande : 1° des réparations pour les personnes poursuivies injustement ; 2° la suppression des conseils de guerre.

Saint-Fons (Rhône).

10 avril. — La Section demande la réhabilitation du docteur Platon.

Saint-Just-en-Chevalet (Loire).

12 avril. — M. Mosnat fait une conférence publique devant 150 auditeurs.

Saint-Laurent (Jura).

12 avril. — Conférence de M. Klemczynski, délégué du Comité Central. La Section demande : 1° le service militaire d'un an ; 2° l'école unique ; 3° la suppression des conseils de guerre ; 4° le retour à l'Etat de la moitié des fortunes acquises pendant la guerre ; 5° la réhabilitation du docteur Platon.

Saint-Mandé (Seine).

4 avril. — La Section demande : 1° la réhabilitation des fusillés de Souain ; 2° la suppression des conseils de guerre.

Saint-Martin-de-Ré (Charente-Inférieure).

26 avril. — La Section demande : 1° des mesures contre le fascisme ; 2° l'école unique ; 3° une paix honorable au Maroc et en Syrie ; 4° la réhabilitation des fusillés de Souain et la révision du Code militaire. Elle exprime sa sympathie à M. Malvy.

Saint-Martin-Vésubie (Alpes-Maritimes).

23 avril. — La Section demande : 1° la dissolution des organisations étrangères ; 2° des secours aux petites Sections pour leur permettre d'envoyer un délégué aux Congrès fédéraux ; 3° la conscription des fortunes en cas de guerre.

Saint-Maurice (Doubs).

24 avril. — La Section émet le vœu que les capitalistes qui n'auront pas souscrit à la contribution volontaire soient contraints de payer une somme double de la souscription bénéficiaire la plus élevée.

Saint-Michel (Drôme).

25 avril. — La Section demande la paix au Maroc et en Syrie.

Saint-Xandre (Charente-Inférieure).

17 avril. — La Section demande : 1° la paix au Maroc ; 2° la démocratisation de la Société des Nations.

Saint-Yzan-de-Soudiac (Gironde).

Avril. — La Section demande, touchant l'impôt sur le revenu, un abatement à la base de 10.000 francs.

Saint-Valéry-en-Caux (Seine-Inférieure).

25 avril. — La Section demande : 1° la suppression des conseils de guerre ; 2° le scrutin d'arrondissement ;

3° la fixation au mois de mai des élections, afin de permettre aux marins d'y prendre part.

Sartrouville (Seine-et-Oise).

10 avril. — La Section demande : 1° l'école unique ; 2° les assurances sociales ; 3° la suppression des conseils de guerre ; 4° l'assainissement des finances et la lutte contre la vie chère ; 5° la suppression de l'ambassade au Vatican et des cadres en surnombre dans l'armée et la marine ; 6° la reprise légale des fortunes acquises pendant la guerre et le relèvement des impôts au prorata des ressources ; 7° une action contre le fascisme international ; 8° l'élection des sénateurs par des délégués élus au suffrage universel.

Saulieu (Côte-d'Or).

Avril. — Conférence par M. Mosnat, délégué du Comité Central.

Saumur (Maine-et-Loire).

21 avril. — La Section demande l'institution de bourses nombreuses et suffisantes pour l'enseignement technique. Elle proteste contre les conditions de paix offertes aux Ruffins.

Saverdun (Ariège).

17 avril. — La Section demande : 1° l'arbitrage des Fédérations dans les différends entre le Comité Central et les Sections ; 2° la paix au Maroc sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; 3° la suppression des conseils de guerre. Elle émet le vœu que M. Painlevé ne perde pas de vue l'idéal des ligueurs.

Sées (Orne).

Avril. — La Section demande la suppression du Sénat.

Semur (Côte-d'Or).

22 avril. — La Section envoie leur salut fraternel à M. Malvy et proteste contre la campagne de haine des ennemis de la République.

Sens (Yonne).

25 avril. — Conférence par MM. Emile Kahn, membre du Comité Central et Bouly. Les 400 auditeurs demandent : 1° l'union des amis de la paix et de la liberté contre le fascisme ; 2° les réformes de justice, particulièrement de justice fiscale ; 3° la répression des menées fascistes.

Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure).

Avril. — La Section demande : 1° des mesures contre le général fasciste de Castelnau ; 2° des réparations pour le général républicain Sarrail ; 3° l'union des démocrates contre le fascisme et le cléricalisme. Elle exprime sa sympathie à M. Malvy.

Settat (Maroc).

Avril. — La Section demande : 1° la prohibition dans les écoles, des livres enseignant la haine des peuples ; 2° la suppression des conseils de guerre. Elle félicite le Comité Central des réhabilitations obtenues pour les innocents fusillés.

Sidi-Bel-Abbès (Oran).

Mars. — M. Bouglé, vice-président de la Ligue, expose l'œuvre de la Ligue dans sa défense de l'idéal démocratique.

Soisy (Seine-et-Oise).

24 avril. — La Section demande que le statut des étrangers élaboré au dernier Congrès fédéral soit soumis au prochain Congrès national.

Sotteville-les-Rouen (Seine-Inférieure).

6 mai. — La Section demande la suppression des conseils de guerre.

Strasbourg (Bas-Rhin).

Mars. — Conférence par M. Léonard.

Tannay (Nièvre).

26 avril. — La Section réclame : 1° la suppression immédiate des conseils de guerre ; 2° la réduction du service militaire ; 3° la loi sur les assurances sociales ; 4° l'institution de l'école unique à bref délai ; 5° la justice fiscale par l'imposition de la richesse au lieu de l'augmentation continue des impôts de consommation ; 6° le rétablissement d'une loi contre la hausse illicite ;

7° l'amoindrissement des pouvoirs du Sénat par une révision démocratique de la Constitution.

Thiviers (Dordogne).

15 avril. — La Section demande : 1° l'élection des députés sénatoriaux par le suffrage universel à la majorité relative ; 2° l'égalité fiscale ; 3° la répression de l'évasion fiscale ; 4° la suppression des conseils de guerre ; 5° la paix au Maroc et en Syrie ; 6° la réhabilitation des caporaux de Souain et la suppression des conseils de guerre.

Thonon-les-Bains (Haute-Savoie).

23 avril. — La Section, après une conférence de M. Maurice Milhaud, demande que les ouvriers français obtiennent des vacances annuelles payées. Elle réclame la publication des documents diplomatiques sur les origines de la guerre.

Tlemcen (Oran).

Avril. — Conférence par M. Bouglé, vice-président de la Ligue.

Toulouse (Haute-Garonne).

1^{er} avril. — M. Castex fait une conférence sur l'alimentation rationnelle.

5 mai. — Conférence du docteur Bavin. La Section demande : 1° que les décisions de la Société des Nations soient prises à la majorité et non à l'unanimité ; 2° que les fusillés de Souain soient réhabilités.

Tourcoing (Nord).

27 mars. — Conférence par M. Dubois.

Trèves (Allemagne).

19 avril. — La Section demande la suppression des faucens de circulation accordées à certains citoyens sur les chemins de fer et la gratuité du voyage pour les soldats permissionnaires qui se rendent dans leurs familles.

Trévoux (Ain).

17 avril. — La Section organise des réunions de propagande à Saint-André-de-Corcy, le 28 mars, et à Trévoux, le 1^{er} avril.

Uzerche (Corrèze).

24 avril. — La Section demande : 1° la suppression des conseils de guerre et la réduction du service militaire ; 2° l'équité fiscale, des économies et la répression de la fraude et de l'évasion fiscales ; 3° une paix juste au Maroc et en Syrie ; 4° les assurances sociales et l'école unique ; 5° la suppression de l'ambassade au Vatican.

Varzy (Nièvre).

11 avril. — La Section adopte le vœu de la Section de Nevers concernant les membres non résidents du Comité Central.

Vendeuil (Aisne).

11 avril. — Conférence par M. G. Decaux.

Vierzon (Cher).

21 avril. — La Section demande : 1° la suppression des conseils de guerre ; 2° l'étude approfondie de l'objection de conscience.

Vinay (Isère).

Avril. — Conférences de M. Esmonin. La Section demande l'institution de la Société des Nations en tribunal international dont les décisions seraient assurées par des forces internationales. Elle flétrit les calomnies visant les défenseurs de la démocratie.

Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise).

3 avril. — La Section demande à la majorité du 11 mai de réaliser un programme commun de réformes sociales dans le cadre des promesses électorales faites au pays.

24 avril. — Conférence de M. Meïtois, délégué du Comité Central. Les auditeurs demandent la paix au Maroc.

Ygos (Landes).

4 avril. — La Section exprime sa confiance à M. Malvy. Elle réproche les menées réactionnaires et les paroles de haine prononcées par un député des Landes. Elle envoie ses sympathies au général Sarrail. Elle demande : 1° l'école unique ; 2° la justice fiscale. Elle proteste : 1° contre la rétroactivité des impôts ; 2° contre les campagnes extrémistes de droite et d'extrême-gauche.

Edmond Massonneau

C'est avec une douloureuse émotion que je reçois, dans la retraite forcée où la maladie me retient depuis quatre mois, la nouvelle de la mort subite de notre collègue, de notre ami Edmond Massonneau.

Tous nos collègues partageront ce sentiment, devant la mort prématurée, à cinquante et un ans, à la suite d'une appendicite, de ce bon militant, hier encore si ardent et si vivant.

Massonneau était un de nos plus anciens, de nos plus fidèles ligueurs. Président de la Section de Combat-Villette, membre depuis de longues années de la Commission de Contrôle financier, il s'était toujours intéressé de très près à l'administration de la Ligue, où, expert-comptable d'une compétence indiscutée, il m'a souvent aidé de ses conseils, toujours judicieux.

La confiance de ses collègues l'avait porté à la présidence de la Commission de Contrôle, et c'est lui qui, à chaque Congrès, depuis de longues années, présentait le rapport de la Commission. Chacun sait avec quel tact et quelle précision il s'est toujours acquitté de ces délicates fonctions.

Sa mort nous prive d'un collaborateur qui nous fut précieux. Je ne veux pas le laisser disparaître sans rendre à sa mémoire le témoignage qui lui était dû.

Alfred WESPHAL,
Trésorier général de la Ligue.

Le Gérant : Henri BEAUVOIS.

J. JALLAGUIER, VINS

R. C. NIMES 2023 (GARD)

Livre fco gare de port et de droits gare destinataire, fut perdu, 16 litres délicieux vin blanc doux grenache, pr prix de 123 fr. Echantonil 1 fr. 50. Vins rouges et blancs. Renseignements sur demande.

MAISON BERNOT FRERES

Les actionnaires de la Maison Bernot Frères, réunis le 15 mai 1926 en assemblée générale extraordinaire, ont approuvé les modifications aux statuts proposés par le Conseil, ainsi que le principe de l'amortissement partiel du capital par réalisation de certains éléments d'actifs.

Les dates et les montants des amortissements partiels seront ultérieurement déterminés par le Conseil d'administration.

ETABLISSEMENTS AU PLANTEUR DE CAIFFA

(Société au capital de 24 millions de francs. Siège social, 13, rue Jeanes, Paris.)

MM. les Actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le vendredi 11 juin 1926, à midi, à « River Plate House », Finsbury Circus, X London E. C.

L'assemblée se compose de tous les actionnaires de l'une et l'autre catégorie, quel que soit le nombre de leurs actions. Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir droit d'assister aux assemblées générales, déposer leurs titres cinq jours avant la réunion, au siège social de la « Société Générale », à Paris, 29, boulevard Haussmann, ou dans les agences et succursales de cette banque, en France et en Angleterre.

Une carte d'admission est remise aux propriétaires ayant déposé, en vue de l'assemblée, des actions au porteur.



Imp. Centrale de la Bourse
117, Rue Reaumur
PARIS